



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

# CONCEPT D'EMPLOI DES FORCES

PIA 00.100



# Sommaire

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. UN CADRE D'EMPLOI ELARGI ASSOCIANT DEFENSE ET SECURITE .....</b>	<b>5</b>
1.1 Evolutions marquantes du cadre stratégique	5
1.2 Priorités stratégiques	6
1.3 Multilatéralité et globalité de la gestion des crises	6
1.4 Trois missions majeures	7
1.5 Une stratégie générale militaire fondée sur l'équilibre des cinq fonctions stratégiques	8
<b>2. UNE ACTION MILITAIRE SPECIFIQUE ET EVOLUTIVE .....</b>	<b>9</b>
2.1 Un contexte opérationnel marqué par une plus grande complexité	9
2.1.1 Des opérations aux caractères modifiés	9
2.1.2 Les facteurs d'environnement	11
2.1.3 Les champs d'affrontement	12
2.2 Fondements et principes de l'action militaire	14
2.2.1 Fondements	14
2.2.2 Principes	15
<b>3. DES ENGAGEMENTS A PREPARER.....</b>	<b>17</b>
3.1 Des postures permanentes	17
3.2 Des situations d'engagement variées et de nature différente	18
3.2.1 Les opérations de combat	18
3.2.2 Les contributions militaires à l'action de l'Etat	18
3.3 Des aptitudes structurantes	19
3.3.1 Aptitudes communes	19
3.3.2 Aptitudes spécifiques	21
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE I - DES ENGAGEMENTS TOUJOURS PLUS NOMBREUX ET VARIES .....</b>	<b>26</b>
<b>1. Des opérations de combat</b>	<b>26</b>
Situation générique 1 - Intervention multinationale dans un conflit régional majeur	26
Situation générique 2 - Engagement limité, éventuellement en national	26
Situation générique 3 - Imposition et maintien de la paix	27
Situation générique 4 - Protection des ressortissants hors du territoire national	27
<b>2. Des contributions militaires à l'action de l'Etat</b>	<b>28</b>
Situation générique 5 - Sécurité intérieure et sécurité civile sur le territoire national	28
Situation générique 6 - Lutte contre le terrorisme	29
Situation générique 7 - Lutte contre la prolifération	30
Situation générique 8 - Défense des intérêts économiques et des accès aux ressources stratégiques	30
Situation générique 9 - Lutte contre les phénomènes criminels transnationaux et la piraterie	31
Situation générique 10 - Assistance à un pays tiers	32
Situation générique 11 - Intervention extérieure de secours d'urgence	32

## PREAMBULE

L'évolution du contexte international a modifié la perception du phénomène de la guerre par la société et par les militaires eux-mêmes :

- Le spectre d'un conflit interétatique impliquant la métropole s'est éloigné. *A contrario*, le besoin de sécurité ressenti par le citoyen s'est accru sous l'effet de nouveaux risques.
- Les forces armées<sup>1</sup> sont engagées dans des opérations militaires parfois très lointaines, au service de la communauté internationale, conduites le plus souvent au sein d'alliances et de coalitions.

Les enjeux de défense et de sécurité tendent ainsi à être perçus comme complémentaires ou se prolongeant les uns les autres. Il est alors nécessaire de réaffirmer le **sens de l'action militaire**, en tenant compte également de la double ambition de la France pour l'Europe et au sein de l'Alliance Atlantique.

Tel est l'objet de la présente édition du **concept d'emploi des forces** qui remplace et annule celle de 1997. Ce concept s'adresse en priorité aux militaires eux-mêmes, afin d'alimenter leur réflexion sur le sens de l'engagement des forces armées dans un cadre stratégique élargi. Il s'adresse ensuite aux entités extérieures à la défense en leur permettant de mieux cerner le rôle des armées et de faciliter ainsi la coopération dans la résolution des crises.

Procédant directement du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, le concept d'emploi des forces définit en premier lieu le cadre politique et stratégique dans lequel les forces armées sont appelées à opérer.

Trois **inflexions majeures** sont prises en compte :

- l'impact de la mondialisation sur les risques et les menaces, qui contribue à la perception d'un monde de plus en plus imprévisible ;
- l'évolution du contexte géostratégique, dessinant un arc de crise allant de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien ;
- enfin la prééminence de l'action multilatérale ou en coalition et l'importance d'une approche globale dans la gestion des crises.

Volet militaire de la stratégie globale mise en œuvre par la France pour conduire sa politique de défense et de sécurité nationale, la stratégie générale militaire repose sur les **trois piliers** que sont l'autonomie d'appréciation de situation et de décision, la dissuasion nucléaire, et le choix de rester une puissance militaire complète.

Le « **triangle stratégique** » illustre ce choix : assurer la protection des concitoyens et des intérêts nationaux contre les menaces et les risques effectifs et immédiats, contribuer à la stabilité internationale en agissant sur les foyers de crise et en prévenant leur embrasement, faire face à la surprise stratégique, à une aggravation brutale de la situation internationale.

Expression de la **force légitime de l'Etat**, les forces armées sont ainsi engagées quotidiennement au titre de postures permanentes de dissuasion et de sûreté, dans des déploiements et des missions de combat<sup>2</sup> à l'extérieur des frontières, et fournissent aussi des contributions au service de la sécurité nationale et internationale.

La nécessité d'assurer ces trois missions majeures se traduit par la volonté de la France de pouvoir s'engager, en tous lieux et en tous temps, sur l'ensemble du spectre des opérations, afin d'appuyer sa diplomatie sur des **capacités militaires crédibles**.

---

1 Forces armées : "composantes organiques des armées et de la gendarmerie qui regroupent tous les éléments ayant vocation à exécuter directement des missions opérationnelles" (PIA 00-401 : glossaire interarmées de terminologie opérationnelle).

2 Combat : engagement militaire limité dans l'espace et dans le temps avec usage de la force (PIA 00.401 : Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle).

Le contexte actuel a des répercussions sur les **conditions de l'action militaire** elle-même :

- évolution du caractère des opérations dans lesquelles les armées interviennent – **durée, dispersion, diversité, durcissement** ;
- influence de **processus externes** aux armées : omniprésence de la technologie, résonance politique, pression des médias, emprise du droit...

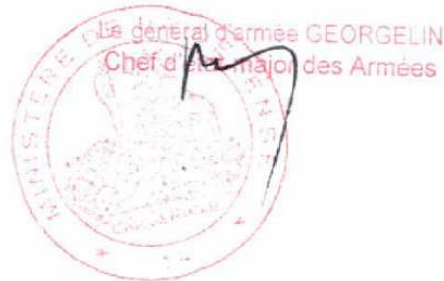
Les forces doivent également intervenir dans de **nouveaux champs de confrontation** tels que l'espace, le cyberspace ou l'information, sans négliger les terrains d'affrontement classique, où désormais les milieux – terre, mer, air – se conjuguent dans un même espace, pour une action nécessairement interarmées.

La réussite de l'action militaire repose en premier lieu sur la **légitimité**, faite de respect de la légalité et de capacité à faire comprendre et accepter l'action par les populations – en France autant que sur place. La **cohérence des buts** au sein de la coalition et entre les acteurs de l'approche globale et la **réversibilité** de l'action, laissant la porte ouverte aux négociations du niveau politique, sont également nécessaires.

Les engagements exigent que le personnel, véritable cœur de l'action militaire, fasse preuve de **force morale**, fondée sur l'éthique et l'aguerrissement.

Enfin, l'entraînement et le matériel doivent être interopérables avec ceux des autres membres des coalitions et offrir, par une polyvalence et une adaptabilité maîtrisées, l'ensemble des options militaires au pouvoir politique.

Document de référence au sein et à l'extérieur des armées, lien entre le Livre Blanc et les contrats opérationnels<sup>3</sup>, le concept d'emploi des forces est le fondement du corpus conceptuel et doctrinal interarmées. Il doit être diffusé largement et connu de ceux qui détiennent des responsabilités et auxquels revient la charge de préparer les forces, de concevoir ou de conduire l'action.



---

3 PIA 00.300 et PIA 00.301.

## UN CADRE D'EMPLOI ELARGI ASSOCIANT DEFENSE ET SECURITE

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 appréhende de façon globale les intérêts de sécurité, sans les limiter exclusivement aux questions de défense. Il définit *une stratégie de sécurité nationale* pour les quinze ans à venir qui vise à répondre "à l'ensemble des risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation"<sup>4</sup>. Aussi, la France, tout en privilégiant l'action aux côtés de ses alliés, s'attache-t-elle à demeurer une puissance militaire complète.

### 1.1 Evolutions marquantes du cadre stratégique

De fait, la mondialisation, en estompant les frontières et en accroissant les possibilités de connexions entre les individus, met durablement en exergue les forces et les vulnérabilités des sociétés modernes. Ainsi, aux côtés des menaces traditionnelles, se développent des menaces plus insidieuses, moins prévisibles, qui battent en brèche la démocratie et l'Etat de droit. De même, la diffusion des risques d'un continent à l'autre s'étend au fur et à mesure que l'interdépendance des Etats et des sociétés, conséquence notable de la mondialisation, se renforce. Ces évolutions ne prédisent pas l'avenir : une surprise stratégique est toujours possible.

Si le nombre de **conflits<sup>5</sup> armés** n'augmente pas significativement, la probabilité d'engagements militaires s'accroît. Ainsi, les forces françaises ont conduit une quinzaine d'opérations extérieures entre 1960 et 1990, et sont intervenues dans plus de trente opérations durant les 15 années suivantes, soit quatre fois plus.

Ces conflits ouverts ou potentiels, qu'ils s'expriment entre Etats ou mettent en jeu des acteurs non-étatiques, notamment dans le cadre d'Etats faillis ou fortement fragilisés, s'inscrivent dans le temps long.

Enfin, ils sont de nature à générer des crises humanitaires et à affecter directement les intérêts nationaux, même lorsqu'ils prennent leur source dans des régions lointaines.

Les **menaces émergentes**, qu'elles se concrétisent de manière isolée ou combinée, se caractérisent d'emblée par un fort potentiel de nuisance :

- la prolifération des armes de destruction massive et des capacités balistiques constitue un défi croissant pour la paix et la sécurité internationale en dépit des régimes de contrôle existants. Cette menace peut s'exercer sur le territoire national et sur les ressortissants, les forces ou les intérêts économiques français, que ceux-ci soient directement ou indirectement visés ;
- le terrorisme est capable de frapper ponctuellement partout ou de développer des situations insurrectionnelles à l'échelle des Etats ou de régions. Dissimulé au sein des populations, il agit en général de manière décentralisée, exploitant certaines fragilités propres, cultivant la surprise et des modes d'action parfois sophistiqués ;
- la criminalité transnationale s'accroît et les trafics de toutes natures (drogue, êtres humains, organes, armes, finances, piraterie etc..) se développent, y compris dans les zones d'opérations où les forces armées sont engagées, pour aboutir aux portes de l'Europe ;

4 Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale – juin 2008 (Tome 1, page 16).

5 Conflit : opposition pouvant aller jusqu'à la lutte armée, entre deux ou plusieurs Etats, forces dissidentes ou forces extérieures à un Etat (PIA 00.401).

- d'autres menaces se dévoilent aujourd'hui dans des champs nouveaux, comme les attaques dans le cyberspace et dans l'espace extra-atmosphérique.

Les **risques** environnementaux ou technologiques et les dégâts liés aux catastrophes naturelles ou technologiques, aux pandémies et aux conséquences du réchauffement climatique, nécessitent, au-delà du simple principe de précaution, des réactions nationales et collectives des Etats. De même, les crises financières et économiques, les tensions liées à l'accès aux ressources, les pressions démographiques, les crises alimentaires sont autant de facteurs de déstabilisation des sociétés.

Dans ce monde plus incertain et moins prévisible sans être nécessairement plus dangereux, les sociétés occidentales conjuguent une exigence élevée en matière de sécurité et une résilience fragile. La Nation attend donc de ses forces armées qu'elles soient préparées à faire face à ces menaces et à ces risques sur le territoire national, en Europe et à l'extérieur. Elles doivent également se préparer à réagir si une surprise stratégique survenait.

## 1.2 Priorités stratégiques

La sécurité **du territoire national et de l'Europe** demeure une responsabilité première. A cet égard, la construction de relations apaisées et équilibrées avec la Russie, la stabilisation des Balkans et des marches orientales de l'Europe, la protection des approches méditerranéenne et atlantique, mais également la lutte contre les organisations criminelles transnationales et la protection des approvisionnements essentiels sont l'objet d'une vigilance permanente.

La fragilité chronique de **l'Afrique** porte en germe de nombreuses situations de crises ouvertes ou larvées. Au regard des enjeux qui lient l'Europe et l'Afrique noire et sahélienne, mais également des liens qui unissent la France et bon nombre de pays africains, ce continent reste au cœur des préoccupations stratégiques.

La zone couvrant le **Proche-Orient, le Moyen-Orient et l'Asie centrale** cristallise de manière durable plusieurs facteurs graves de déstabilisation pouvant constituer une menace directe pour la France : crises identitaires, terrorisme, prolifération, trafics de drogue, diffusion de l'islam le plus radical, porosité des frontières. La probabilité d'apparition d'une crise est amplifiée par le tissu de relations qui existe entre ces différents facteurs.

Le centre de gravité stratégique du monde se déplace progressivement vers **l'Asie**. Par son taux de croissance (démographique et économique), l'Asie devient en effet une zone stratégique de grande importance aux côtés des Etats-Unis et de l'Europe et contient plusieurs puissances de rang mondial. Cependant, elle laisse apparaître de nombreuses tensions interétatiques susceptibles de dégénérer en conflit.

Ces grandes évolutions géostratégiques focalisent les **priorités d'emploi autour du territoire national, de l'Europe et de ses approches, et de l'arc des crises** qui s'étend de l'océan Atlantique à l'océan Indien.

Cette analyse devra être régulièrement confrontée à l'évolution des risques et menaces qui peut placer une zone géographique inattendue au cœur des préoccupations nationales.

## 1.3 Multilatéralité et globalité de la gestion des crises

La gestion des crises actuelles montre que leur résolution n'est pas uniquement militaire mais globale et qu'elle doit s'appuyer sur une articulation adéquate de l'ensemble des moyens diplomatiques, économiques, militaires.

La France réaffirme la **prééminence de l'Organisation des Nations unies (ONU)** pour incarner le système actuel de sécurité internationale et pour légitimer l'emploi de la force armée. A ce titre, la France assume une responsabilité particulière en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

**La valeur ajoutée de l'Union européenne (UE)** réside dans sa capacité à mobiliser la gamme complète des instruments de gestion de crises (diplomatie, forces armées, police, justice, aide au développement...), au service d'une politique étrangère et de sécurité commune, au besoin en conduisant des opérations militaires autonomes. C'est l'approche globale que la France souhaite promouvoir en faisant de l'UE un acteur majeur de la gestion des crises et de la sécurité internationale.

**L'OTAN**, organisation en pleine refondation, demeure le pilier de la sécurité collective transatlantique. Cette alliance militaire de premier plan est aujourd'hui engagée dans de nombreuses opérations de gestion de crise au profit de l'ONU et de la communauté internationale, y compris hors de sa zone géographique traditionnelle. La France a choisi d'y reprendre toute sa place, réaffirmant ainsi l'importance de son partenariat stratégique avec l'Amérique du Nord. Ce choix traduit l'ambition de la France, contributeur majeur aux engagements, d'exercer désormais son influence dans la structure militaire de l'Alliance en participant pleinement à l'élaboration de la stratégie et de la décision.

Cette évolution doit s'effectuer dans le cadre de la complémentarité avec l'UE et révèle la ferme volonté de la France de manifester sa solidarité avec ses partenaires euro-atlantiques. Elle préserve néanmoins l'autonomie d'appréciation, de décision et d'action des autorités politiques et militaires ainsi que l'indépendance complète des moyens nucléaires.

Par ailleurs, les engagements peuvent intervenir dans le cadre d'une **coalition de circonstance** pour répondre à une menace contre des intérêts communs, ou alors en soutien d'organisations régionales ou sous-régionales, notamment africaines. Néanmoins, la variété de ces cadres d'engagement impose aux forces françaises de cultiver leur capacité à opérer au sein de ces environnements spécifiques.

Enfin, la force militaire ne peut à elle seule apporter de solutions durables aux crises qui surviennent dans les Etats fragiles ou faillis. Elle doit s'intégrer dans un ensemble cohérent d'actions en vue de leur règlement. La gestion des crises requiert donc un cadre interministériel pour une meilleure intégration des acteurs, condition d'une plus grande cohérence et efficacité dans l'emploi des moyens nationaux et internationaux.

A cet égard, **l'approche globale** associe et responsabilise la totalité des acteurs potentiels afin de les mettre en synergie, en décloisonnant les actions civiles et militaires de gestion de crise. Elle doit permettre aux acteurs institutionnels et non institutionnels d'agir de manière complémentaire et coordonnée selon leurs compétences, dès la phase de prévention jusqu'à la sortie de crise. Elle se justifie en particulier par la nécessité de prendre en compte tous les besoins des populations, enjeu majeur des conflits. L'approche globale s'impose désormais comme un processus et une culture indispensables à la gestion de crise, au niveau national comme dans les enceintes multinationales, mais aussi sur le théâtre d'opération.

## 1.4 Trois missions majeures

Mettant en œuvre une stratégie de sécurité nationale pensée de façon globale, les forces armées participent directement à la politique de défense et contribuent à la politique de sécurité intérieure, à la politique étrangère et à la politique économique. Elles sont ainsi engagées au titre de trois missions majeures :

- ***Assurer la protection des concitoyens et des intérêts nationaux contre les menaces et les risques effectifs et immédiats.***

Dans un environnement marqué par la difficulté d'établir une séparation claire entre les missions de défense et de sécurité, qu'elles soient menées à l'intérieur et en dehors des frontières, la protection de la population, du territoire et des espaces sous responsabilité française est l'un des domaines d'intégration de l'action des armées dans un cadre interministériel.

- ***Contribuer à la stabilité internationale en agissant sur les foyers de crise et en prévenant leur embrasement.***

Il s'agit d'identifier et de limiter les risques de conflits et de crises en agissant au plus tôt sur leur cause et en limitant leur expansion et leur dissémination. Cette ambition de prévention requiert des capacités de renseignement performantes et des forces militaires crédibles prêtes à une intervention rapide.

- ***Faire face à une aggravation brutale de la situation internationale.***

La France doit pouvoir faire face à une aggravation brutale de la situation en conservant la possibilité d'intervenir hors de ses frontières, dans le cadre d'un conflit de grande ampleur qui mettrait en jeu la sécurité du pays, de l'Europe ou des alliés. Ce type d'engagement présente la plus grande exigence en termes de cohérence opérationnelle et de capacités, sans être exclusif d'autres mesures de protection, de prévention ou d'intervention. Un engagement d'une telle envergure devrait s'opérer en coalition, notamment dans le cadre de l'Alliance atlantique.

## 1.5 Une stratégie générale militaire fondée sur l'équilibre des cinq fonctions stratégiques

La nécessité d'assurer les trois missions majeures se traduit par la volonté de la France de pouvoir s'engager, en tous lieux et en tout temps, sur l'ensemble du spectre des opérations, et d'appuyer sa diplomatie sur des capacités militaires crédibles. Elle doit rester pour cela une puissance militaire complète.

Ces exigences fondent la stratégie générale militaire de la France qui permet aux forces armées d'assurer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale et qui s'exprime dans chacune des fonctions stratégiques retenues par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

### - La connaissance et l'anticipation

La fonction « connaissance et anticipation » préserve une autonomie d'appréciation objective des situations et permet d'assurer la crédibilité des actions de prévention et de gestion de crise. Elle est une des conditions d'exercice de la dissuasion nucléaire. Elle souligne la priorité accordée au domaine du renseignement, de l'analyse, de la prospective et de la connaissance de l'environnement. Le renseignement d'intérêt militaire<sup>6</sup> (RIM) s'inscrit dans l'action globale du renseignement de l'Etat, coordonnée par le conseil national du renseignement. Le RIM couvre principalement les priorités stratégiques et est orienté vers les zones d'opération potentielles.

### - La prévention

La contribution des armées à cette fonction s'appuie sur une diplomatie de défense, une manœuvre de renseignement d'intérêt militaire permettant d'agir au plus tôt en amont de la crise, un dispositif interarmées de forces pré-positionnées comprenant des forces de souveraineté, des forces de présence, voire des forces déployées dans les eaux internationales, immédiatement aptes à intervenir avant le développement d'une crise.

### - La dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire demeure la garantie ultime de la sécurité de la France et s'appuie sur deux composantes crédibles et complémentaires. Elle traduit la volonté et la capacité permanente de faire redouter à un Etat des dommages inacceptables et hors de proportion avec l'enjeu d'un conflit, s'il s'en prenait aux intérêts vitaux de la France, de quelque façon que ce soit.

### - La protection

Les forces armées contribuent à la protection, soit au travers de missions permanentes comme la posture permanente de sûreté, soit sous forme de missions circonstancielles, dans un cadre national comme européen. Elles participent à :

- o la sécurité intérieure, qui recouvre la défense et la sécurité du territoire et de ses approches ;
- o l'action de l'Etat en mer et dans les airs aux côtés d'autres administrations pour marquer la souveraineté française sur ses espaces maritime et aérien ;
- o la sécurité civile en soutien, en appui ou en complément des autres services de l'Etat ;

### - L'intervention

Cette fonction essentielle doit permettre de garantir les intérêts stratégiques de la France et d'assumer ses responsabilités internationales. Elle dimensionne le format des armées et les capacités nécessaires en termes de réaction rapide, de déploiement, de projection, de montée en puissance et d'aptitude à travailler en coalition.

---

<sup>6</sup> Renseignement d'intérêt militaire : renseignement qui recouvre les informations et les évaluations nécessaires à l'appréciation de situation et à la prise de décision, à tous les niveaux de commandement (PIA 00.401).



## UNE ACTION MILITAIRE<sup>7</sup> SPECIFIQUE ET EVOLUTIVE

L'emploi des forces reste subordonné à une décision du pouvoir politique qui trouve ainsi le moyen ultime de manifester sans ambiguïté ni faiblesse la détermination de la Nation à se parer face aux risques et aux menaces pouvant affecter la population dans le cadre d'une sauvegarde générale<sup>8</sup>, à défendre ses intérêts ou à manifester sa solidarité internationale. Les moyens engagés et les modes d'action retenus doivent permettre d'emporter la décision en prenant l'ascendant sur l'adversaire.

En autorisant le recours à la force et, par conséquent, en acceptant les risques de pertes humaines, le pouvoir politique change la nature de sa réponse à une situation de crise. En cela réside la spécificité de l'action militaire. Sa finalité est le combat pour défendre les intérêts fondamentaux de la nation, qu'ils soient vitaux, stratégiques ou de puissance, et qui s'expriment aujourd'hui dans une communauté de destin avec les alliés. Cela implique, puisque la violence demeure et que la perspective d'un affrontement majeur ne peut être exclue, de conserver la capacité de contraindre par l'emploi de la force, entraînant la destruction voire la mort. L'emploi effectif - ou la menace d'emploi - de la force doit infléchir la volonté des adversaires et, en cela, modifier le cours des événements. Le soldat est le dépositaire de la force armée étatique. Son rôle, dans ce domaine, est de nature différente de celui des autres acteurs de la sécurité : **il combat pour protéger et défendre par les armes ce à quoi, en tant que nation, la France ne veut pas renoncer.**

### 2.1 Un contexte opérationnel marqué par une plus grande complexité

Trois familles de paramètres caractérisent l'action militaire à l'horizon d'une quinzaine d'années : le caractère des opérations, les facteurs d'environnement et les champs d'affrontement. Ils reflètent une complexité croissante du contexte opérationnel et de nouvelles contraintes à prendre en compte par les forces armées dans la conduite des opérations.

#### 2.1.1 Des opérations<sup>9</sup> aux caractères modifiés

##### La durée

Les interventions, comme les opérations menées dans le cadre de la posture permanente de sûreté, s'inscrivent dans la durée :

- les premières car elles comportent en général, après une phase d'intervention, une phase de stabilisation qui peut se prolonger plusieurs années ;
- les secondes en raison de la persistance des risques et menaces à prendre en compte.

Cette caractéristique des engagements modernes impose aux forces armées de développer leur capacité à durer en opérations, sollicitant d'autant leur soutien logistique et leurs ressources humaines.

L'écoulement du temps n'est pas perçu de la même manière par les forces engagées, les responsables politiques, les médias et l'opinion publique.

Nécessairement long, le temps de l'action militaire ne répond pas naturellement aux exigences de l'autorité politique qui espère généralement des résultats rapides, ni au tempo des media toujours en recherche de nouveauté.

7 Action militaire : action menée par des moyens militaires (PIA 00.401).

8 La sauvegarde générale est décrite dans la PIA 00.170 du 11 mai 2007.

9 Opérations : ensemble d'actions militaires menées par une force généralement interarmées, voire interalliée ou multinationale dans une zone géographique déterminée appelée théâtre d'opération, en vue d'atteindre un objectif stratégique. (PIA 00.401).

Ces décalages dans la perception du temps mettent à l'épreuve le soutien de l'opinion publique, reflet de la détermination de la Nation. Cette dimension doit être prise en compte par l'autorité militaire pour préparer, mener et expliquer son action.

### **La dispersion**

Du fait de la mondialisation, des intérêts stratégiques de la France et de ses ambitions, chaque région du monde mérite l'attention. A tout moment, la solidarité internationale peut justifier une intervention des forces armées françaises dans une zone éloignée de la métropole, même en dehors des priorités géostratégiques nationales.

Les engagements actuels se caractérisent ainsi par leur dispersion géographique et leur simultanéité. Synonyme d'élongation logistique mais aussi de multiplication des chaînes de commandement ainsi que des cadres d'action, la dispersion des engagements implique également de trouver la juste répartition des efforts, en particulier des ressources et des capacités les plus rares comme les moyens de renseignement, de communication et de mobilité stratégique.

La dispersion des théâtres d'opérations n'interdit pas leur possible interdépendance en raison de la nature parfois imprécise et transnationale des risques et des menaces.

La dispersion des zones de crise constitue donc un défi particulièrement exigeant à relever.

### **La diversité**

La nature des missions attribuées aux forces armées couvre un éventail très large allant des missions permanentes aux engagements conjoncturels, de l'intervention de guerre aux opérations de secours d'urgence, de l'engagement au sein d'une coalition à l'action autonome. Chaque opération s'inscrit donc dans un cadre spécifique, notamment juridique, en fonction des circonstances et des intervenants. Ce cadre doit être compris, assimilé et respecté jusqu'aux plus bas échelons.

La diversité concerne aussi les acteurs, au premier rang desquels figurent les adversaires potentiels. Selon les théâtres mais également selon les phases de l'engagement, les adversaires rencontrés peuvent se présenter sous des formes différentes, organisés en structures militaires étatiques, en milices ou forces supplétives comme en groupes de combattants irréguliers, au sein desquels les terroristes, les criminels et les mafieux trouvent une place. Ces adversaires bousculent les références traditionnelles et imposent aux forces armées des modes d'action particuliers.

Parallèlement, les militaires interviennent rarement seuls. Les organisations internationales et non gouvernementales sont essentielles dans le règlement global d'une crise. L'émergence des sociétés de sécurité privées et le poids accru des entreprises multinationales dans certains secteurs sensibles modifient les relations entre les forces armées et les acteurs extérieurs, tant sur le théâtre d'opération qu'au niveau stratégique.

En outre, les forces armées agissent le plus souvent au sein d'une force multinationale. Si la multinationalité confère un avantage politique indéniable à la force notamment en termes de légitimité et de complémentarité, ses exigences en termes d'interopérabilité dans la conduite des opérations sont fortes.

Les théâtres d'opérations présentent eux-mêmes une grande diversité physique et culturelle qui nécessite une connaissance et des savoir-faire spécifiques en particulier dans les milieux d'accès difficiles, montagneux, désertiques ou de jungle ainsi que dans les zones littorales ou urbaines.

La diversité rend singulier chaque contexte d'engagement et nécessite un investissement en profondeur de tous les acteurs pour en saisir parfaitement tous les enjeux.

### **Le durcissement**

Les forces armées s'engagent souvent face à des adversaires déterminés, équipés d'armements parfois sophistiqués et qui cherchent à contourner l'avantage technologique des armées occidentales. Pour cela, ils ont recours à des modes d'action inhabituels ou hors normes, en particulier terroristes, qui conduisent, ces dernières années, à un durcissement des crises.

De fait, les opérations actuelles sont marquées par des bascules instantanées et permanentes entre des actions de faible intensité et des combats d'une extrême violence. Les effets tactiques de ces pics de violence peuvent être limités, mais imprègnent profondément les esprits en raison de la résonance que leur confèrent, quasiment en direct, images et commentaires.

Habilement exploité, ce fort impact psychologique et médiatique peut brouiller la perception de la finalité de l'engagement par une opinion publique qui tolère moins bien la violence, la guerre et les pertes humaines. Les conséquences d'ordre stratégique peuvent être très importantes tant sur le moral des forces, que vis-à-vis de l'opinion nationale ou de la communauté internationale.

Ce durcissement des opérations nécessite donc une adaptation de la préparation opérationnelle des unités engagées sur les théâtres les plus dangereux et, vers l'opinion publique, une action didactique soutenue permettant de renforcer le soutien de la nation aux opérations en cours.

### **2.1.2 Les facteurs d'environnement**

L'engagement militaire subit l'influence croissante de phénomènes sociologiques majeurs, interdépendants et étroitement liés à la mondialisation. Ces phénomènes, récents pour certains, constituent des tendances lourdes. A des degrés divers, ils ont un impact sur l'ensemble des sociétés et par conséquent sur l'emploi des forces.

#### **L'omniprésence de la technologie**

Les innovations technologiques de ces dernières années constituent une évolution profonde dont les armées modernes bénéficient, notamment dans les domaines de l'information, des communications, du positionnement, de la miniaturisation, de la robotique, des nouveaux matériaux fonctionnels ou des énergies nouvelles.

Ces technologies contribuent à améliorer l'efficacité des forces armées et à réduire leur vulnérabilité. Néanmoins, ces progrès génèrent de nouvelles fragilités et induisent de nouveaux défis notamment en termes :

- de robustesse, les systèmes ne devant pas interdire l'emploi des forces en cas de défaillance (communications notamment) ;
- de coût, une analyse coût performance par fonction devant être conduite avant un choix de systèmes ;
- de formation, les systèmes sophistiqués pouvant exiger des compétences très pointues, difficiles à acquérir et à transmettre ;
- d'interopérabilité, afin de permettre l'emploi en coalition ;
- d'exploitation de ces nouveaux moyens par les adversaires.

Ainsi, l'emploi des technologies les plus récentes doit systématiquement être analysé en conservant à l'esprit que, *in fine*, la victoire militaire se constate par le fléchissement de la volonté d'un belligérant ; elle est donc fondamentalement humaine.

#### **La pression incontournable des media**

La rapidité de la diffusion de l'information, en particulier des images, permet aux media de peser en permanence sur les opinions publiques et par conséquent sur la sensibilité politique des actions militaires. Ils influencent donc le processus décisionnel jusqu'au niveau politique.

La médiatisation prend parfois la forme d'une course pour la compréhension des événements, l'immédiat ne permettant pas la complétude de l'information. Celle diffusée par les militaires doit être juste et émise en temps opportun afin de s'insérer dans le paysage médiatique.

En prenant en compte le fait que les engagements militaires s'inscrivent dans la durée, l'action militaire, et tout particulièrement l'emploi de la force, doit être évaluée et conduite en tenant compte des possibilités de son exploitation médiatique au sein des différentes nations impliquées.

#### **La résonance politique**

Les forces armées doivent intégrer la dimension politique de leur action pour mieux garantir l'autonomie de décision nécessaire aux différents niveaux de commandement.

Aujourd'hui, l'action militaire la plus élémentaire peut prendre une résonance politique sans commune mesure avec son importance tactique. Tout acteur militaire peut être amené à jouer un rôle crucial sur la scène politique en raison des répercussions possibles de son action. Pour cela, le décideur politique souhaite maîtriser davantage celles-ci en s'impliquant dans la conduite des opérations jusqu'au niveau de détail permis par l'évolution technique. Cette tendance est accentuée par le besoin de l'autorité politique de diminuer son temps de réaction aux événements pour préserver sa liberté d'action.

Par ailleurs, le caractère multinational de la majorité des opérations renforce davantage encore cette imbrication croissante du politique et du militaire.

Il appartient donc à chaque militaire d'assurer, à son niveau et en fonction de ses responsabilités, le délicat équilibre entre la réussite de son action et les résonances politiques qu'elle peut avoir.

### **L'influence croissante du droit**

L'action militaire s'inscrit toujours dans un cadre juridique. Celui-ci permet aux forces armées d'agir en toute légalité. En France, il embrasse les dispositions de la charte des Nations-unies, qui sert de référence juridique internationale au recours à la force, le droit des conflits armés, qui régleme le déroulement des conflits et le sort des combattants et des civils non combattants, ainsi que la constitution de 1958, révisée en 2008, qui régit l'engagement des forces armées françaises. Ce cadre légal ancre la légitimité de l'action militaire et renforce la protection juridique des combattants.

Cependant, le contexte juridique imprécis du temps de crise complique la définition du cadre juridique et son expression au travers des règles d'engagement. Ceci peut rendre moins lisible la détermination des forces engagées, d'autant plus que celle-ci peut être entravée par des adversaires qui s'affranchissent délibérément des règles du droit international.

Par ailleurs, dans une société prompte à recourir au droit et à invoquer le principe de précaution, la définition d'un cadre juridique adapté aux opérations est un véritable défi.

Pouvant apparaître comme influençant le choix des modes d'action voire même l'exercice du commandement, le respect de ces règles conditionne la légitimité des actions menées du niveau politique jusqu'au niveau tactique.

### **Le développement du fait urbain**

Désormais les activités humaines se concentrent essentiellement dans des mégalopoles au développement souvent anarchique. Ces immenses ensembles sont devenus le siège exclusif du pouvoir politique. Ils servent également de zones d'échanges commerciaux autour de grandes plates-formes portuaires et aéroportuaires, ainsi que de centres économique-financiers puissants. Ces agglomérations sont parfois des foyers de violence et de tensions interethniques, culturelles ou religieuses. Les populations peuvent y être instrumentalisées et affecter l'action d'une force militaire.

C'est pourquoi, les villes deviennent des espaces à contrôler, stabiliser, reconstruire et souvent des centres de gravité des opérations militaires. Cet espace urbain constitue, en particulier pour des adversaires irréguliers, un terrain d'affrontement favorable : ils peuvent s'immerger au sein des populations pour se protéger et accroître à leur profit les risques de méprises et de dommages collatéraux<sup>10</sup>, dont la résonance est amplifiée par l'omniprésence des médias. La complexité de ce milieu - multiplicité des réseaux, développements verticaux, dilution de l'adversaire dans la population - diminue l'efficacité des moyens militaires conventionnels, notamment dans les phases de combat et de stabilisation.

Combattre dans cet environnement à terre, depuis la mer ou dans les airs est donc, en termes d'emploi des moyens, d'entraînement et d'évaluation des risques, un défi que doivent savoir relever les forces armées.

## **2.1.3 Les champs d'affrontement**

**L'émergence de nouveaux champs** : sous l'effet notamment des progrès techniques, de nouveaux champs d'affrontement émergent. Ils génèrent des enjeux de sécurité. Pour y faire face, les forces armées doivent acquérir la capacité à y mener des actions déterminantes.

**L'espace**. Attribut de la puissance militaire moderne, l'espace extra-atmosphérique est un lieu privilégié d'acquisition et de transfert de l'information. Il tient une place essentielle dans la stratégie militaire de la France : les moyens, notamment de communication, de positionnement, d'observation et d'alerte avancée déployés dans l'espace sont un pilier de l'autonomie d'appréciation de situation et un gage d'efficacité opérationnelle.

---

<sup>10</sup> Plus rarement, les adversaires peuvent exploiter des regroupements importants de population hors des villes : concentration d'usagers de la mer, manifestation de masse.

L'efficacité de l'action militaire dépend donc aujourd'hui pour une bonne part d'une présence significative dans l'espace extra-atmosphérique. Elle exige aussi une capacité à protéger les systèmes en service<sup>11</sup>, à préserver l'accès à l'espace, et éventuellement à limiter l'efficacité des moyens adverses<sup>12</sup>.

**Le cyber-espace.** Ce terme désigne le réseau planétaire qui relie virtuellement les activités humaines grâce à l'interconnexion des ordinateurs et permet la circulation et l'échange rapides d'informations. Le cyber-espace, de même que l'espace électromagnétique, supporte de très nombreuses applications civiles et militaires indispensables pour des pans entiers de l'activité du pays. Il est devenu un champ d'activité à part entière, mal contrôlé et donc un espace d'affrontement potentiel pour les forces armées. Celles-ci doivent se protéger à tout moment d'une attaque visant à dégrader le fonctionnement des réseaux, leur débit et leur niveau de sûreté mais également être capable de perturber, en menant des actions offensives, leur utilisation par d'éventuels adversaires.

**Le champ des perceptions.** Il est devenu un enjeu majeur car il impacte fortement la légitimité des opérations militaires, donc la légitimité politique. L'environnement informationnel se définit comme un espace virtuel et physique dans lequel l'information est reçue, exploitée et diffusée pour ensuite agir sur les perceptions. Les différents acteurs d'une crise ou d'un conflit y interviennent pour entraver ou soutenir la stratégie choisie. Les enjeux en sont non seulement la crédibilité de la France ou de la coalition dont elle peut faire partie mais aussi l'expression indirecte de sa puissance en appui de sa politique étrangère dans tous ses aspects : diplomatie, culture, économie, emploi de ses forces armées. Dans ce nouvel environnement, les actions des parties prenantes visent à influencer les perceptions des opinions publiques, locales ou internationales.

#### **L'interdépendance des milieux physiques terrestre, maritime et aérien**

La guerre déborde désormais les espaces terrestre, maritime et aérien. Elle s'étend même à la lutte dans ces nouveaux champs d'affrontement qui influencent indistinctement les trois milieux classiques et renforcent leur interdépendance.

L'action dans un milieu ne peut donc s'envisager de façon isolée et doit être conduite en harmonie avec celles qui se déroulent dans les autres milieux.

#### **L'action militaire est dès lors par essence interarmées.**

Les milieux physiques restent aujourd'hui les seuls espaces dans lesquels une force peut être engagée. L'efficacité de l'action interarmées dépend de la manière dont les forces armées vont relever les défis futurs et seront attentives à détecter les inflexions voire les ruptures qui pourraient modifier les lois de la guerre dans tous ces milieux :

- Le domaine terrestre demeure le plus souvent le lieu de la décision finale. Pour autant, dans cet espace, la majorité des actions ne peut s'envisager hors d'un cadre interarmées où joue pleinement la complémentarité des composantes terrestre, aérienne et maritime. Le contrôle du milieu terrestre s'avère particulièrement complexe en raison de sa grande diversité et de la présence de concentrations de populations. L'imbrication des facteurs hostiles ou favorables, qu'ils appartiennent aux réalités physiques ou humaines, caractérise l'action terrestre au contact des populations et exige une culture, des savoir-faire spécifiques et une flexibilité à la fois structurelle et opérationnelle.
- Dans le domaine maritime, la liberté d'action en haute mer demeure un avantage déterminant : au-delà de son utilisation pour les flux économiques vitaux et du besoin de protection qui en découle, elle offre à la France la souplesse de disposer en permanence dans les zones de crise potentielle de moyens de connaissance, d'anticipation et de prévention, ostensibles ou discrets. Elle permet, par ailleurs, les déploiements sans contrainte de moyens de projection de forces et de puissance, loin et longtemps, sur tous les océans et les mers, notamment ceux baignant l'arc de crise. Les zones littorales, quant à elles, revêtent une importance croissante du fait de leur proximité avec la plupart des foyers de crise. Dans cet environnement particulier, la protection de la force, qui conduit souvent dans un cadre interarmées des opérations aéromaritimes, amphibies, aéromobiles ou spéciales, est une exigence primordiale face aux menaces de tous ordres notamment sous-marines.

---

11 La France s'est dotée d'une capacité de surveillance spatiale qui permet d'élaborer, de façon autonome, une évaluation de la situation et de la menace spatiales générée par les débris spatiaux et par les satellites espions qui survolent les forces et les installations vitales.

12 Toutefois, la France n'envisage pas de se doter d'armes dans l'espace.

- Le domaine aérien conditionne l'action interarmées par la mise en réseau des espaces aériens, terrestre et maritime et par la capacité de changement rapide de posture (défensive, dissuasive puis offensive) à partir des mêmes moyens militaires. L'acquisition d'une liberté d'action suffisante passe souvent par la conduite préalable ou simultanée d'actions destinées à acquérir et conserver une supériorité aérienne sur la zone d'opération. La diversité des mobiles et des menaces, leur vitesse et leur imbrication, imposent de disposer de structures de commandement et de contrôle dédiées, réactives et interopérables, afin de coordonner ou de conduire l'action interarmées. Par ailleurs, l'espace aérien permet la projection de puissance à partir de plates-formes terrestres ou maritimes et un surcroît d'initiative grâce aux moyens d'aéromobilité, d'aéro-largage et de transport aérien de projection.

Les espaces physiques traditionnels demeurent donc les champs privilégiés de l'action militaire. Leur interdépendance renforcée érige l'action interarmées en règle fondamentale de la conduite des opérations. Un haut niveau de coordination et d'interopérabilité s'appuyant sur une excellente connaissance mutuelle des complémentarités réciproques s'impose dès lors aux forces armées.

***L'évolution des engagements, si elle paraît bien réelle, ne se traduit pas pour autant par une rupture. La plupart des tendances évoquées font partie de l'environnement de la guerre depuis l'époque moderne. La guerre ne change pas de nature mais prend des visages différents. Aujourd'hui, l'action militaire est marquée par une plus grande complexité liée au caractère des opérations, à la force des influences extérieures et à la fusion des champs d'affrontement.***

## 2.2 Fondements et principes de l'action militaire

### 2.2.1 Fondements

Les fondements de l'action militaire sont entendus comme des garanties de sa réussite. Ils apparaissent donc comme des conditions nécessaires à réunir quand est prise la décision d'engager les forces armées. Ils guident le dialogue entre l'autorité militaire et le décideur politique tout au long de l'action militaire.

Légitimité, maintien de la cohérence des buts et réversibilité constituent les fondements sur lesquels peut être initiée l'action militaire. Ils offrent les conditions les plus favorables pour s'engager dans des opérations souvent longues et toujours complexes.

#### Légitimité

La légitimité est le premier fondement de l'action militaire et conditionne le succès de l'emploi des forces armées quel que soit le cadre d'action, sur le territoire national comme à l'extérieur. Elle doit être acquise avant même l'engagement et être maintenue dans le temps, étayée par la légalité de l'intervention et le respect de l'éthique militaire.

La légalité, conférée par le droit international<sup>13</sup> et la charte des Nations unies, et confirmée par les lois nationales, se traduit par la mise en œuvre d'un cadre juridique spécifique préalable à l'engagement des forces<sup>14</sup>. Outre la circonstance exceptionnelle de la déclaration de guerre, ce cadre est en principe signifié par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies ou la mise en œuvre des accords de défense, qui précise le mandat de la force : buts, situation future recherchée, contraintes de l'action militaire. Dans tous les cas, l'emploi de la force n'est concevable que dans le respect de la légalité.

L'éthique militaire concerne les comportements individuels et collectifs, en particulier dans l'usage approprié de la force. Elle prépare le soldat, et plus encore le chef militaire, à agir en toutes circonstances dans l'application des lois et le respect des règlements et des ordres reçus. Dans ce cadre, elle permet, en situation exceptionnelle, de choisir l'attitude à adopter et, selon ses responsabilités, de donner en conscience les ordres les plus adaptés.

13 Communément appelé droit de la guerre ou droit des conflits armés.

14 Ce cadre juridique englobe les lois de la guerre et les règles du droit international humanitaire, et précise les règles d'engagement propres à chaque opération, qui traduisent les impératifs du pouvoir politique notamment pour un emploi de la force adapté aux objectifs militaires recherchés.

La légitimité n'est pas acquise une fois pour toutes. Elle doit être sans cesse entretenue car elle s'érode généralement au fil du temps et est en permanence mise au défi, notamment par une exploitation médiatique particulière de l'adversaire. Aussi, les autorités politiques, civiles et militaires, doivent-ils la consolider par une action déterminée auprès des acteurs clés, des populations et des opinions publiques.

Le respect de la légitimité, notamment au travers d'un juste emploi de la force, conditionne non seulement le succès militaire des opérations, mais aussi l'obtention d'une paix durable.

#### **Maintien de la cohérence des buts**

Deuxième fondement de l'action militaire, le maintien de la cohérence des buts est la garantie de l'unité de pensée et d'action de toute la chaîne décisionnelle. A partir de l'expression des buts politiques fixés aux forces armées, et une fois choisie l'option stratégique militaire, il est nécessaire que la cohérence reste assurée dans la durée jusqu'aux échelons tactiques dont l'action doit toujours s'inscrire dans la perspective politique du règlement de la crise.

Gage d'efficacité, cette cohérence doit embrasser l'ensemble du théâtre et des forces engagées en assumant d'éventuelles modifications ou ruptures imposées par les évolutions du cadre politique ou stratégique. Face à la diversité et à la dispersion des engagements, le maintien de la cohérence des buts est l'un des fondements d'une action militaire s'inscrivant dans la durée, dans un cadre global et souvent multilatéral. Veillant à intégrer l'ensemble des acteurs et à bien comprendre leurs interactions avec l'engagement militaire, cet effort de cohérence est porté par un dialogue constant à tous les niveaux de commandement.

#### **Réversibilité**

Troisième fondement de l'action militaire, la réversibilité permet de préserver la liberté d'action du pouvoir politique. Elle repose, dès le lancement de l'action militaire, sur des choix stratégiques autorisant son arrêt, voire un retour en arrière ainsi que sur un dispositif militaire offrant des possibilités d'ajustement.

Sur le plan tactique, la réversibilité exprime la nécessité de pouvoir changer rapidement le mode de l'action entreprise en fonction de l'attitude générale de l'adversaire. Elle est compatible avec un engagement ferme et résolu des forces armées. Elle doit néanmoins s'inscrire dans une logique de refus de l'escalade de la violence, et tenir compte des risques de déséquilibre et de montée aux extrêmes induits par l'action militaire.

### **2.2.2 Principes**

Les principes peuvent se définir comme les impératifs de l'efficacité de l'action militaire. Ils traduisent un choix de commandement qui s'appuie sur l'expérience acquise, tient compte de l'évolution des conflits et respecte les fondements de l'engagement des forces armées. Certes les principes validés par le temps, liberté d'action, concentration des efforts, économie des moyens, restent pertinents, notamment dans le cas de la guerre, cependant les engagements actuels imposent de les compléter par les principes de surprise et de maîtrise de l'emploi de la force.

#### **Liberté d'action ou préservation de l'initiative**

La liberté d'action permet de conserver l'initiative, c'est-à-dire cette faculté à saisir les opportunités pour contraindre les adversaires à subir les événements, dans le but de diminuer leur capacité de nuisance ou de les faire céder.

Elle nécessite de préserver la sûreté des forces, c'est-à-dire leur capacité à manœuvrer en minimisant les risques de surprise. Elle repose avant tout sur une faculté d'anticipation qui exige une excellente compréhension du milieu, des adversaires et des champs d'affrontements émergents. Dans le cadre des conflits contemporains, la liberté d'action des forces doit en particulier tenir compte des opinions publiques, de la nécessité de garantir l'autonomie de décision politique, de l'interconnexion des économies et d'une dépendance technologique croissante.

### **Concentration des efforts ou supériorité focalisée**

La guerre n'a pas changé de nature et reste une lutte pour imposer sa volonté. Pour cela, il faut prendre l'ascendant sur l'adversaire grâce à une supériorité focalisée. Au niveau militaire, la concentration des efforts permet d'allouer à une mission les moyens interarmées nécessaires à sa réussite. Elle a pour corollaire une planification permettant l'étalement des actions dans le temps en fonction des ressources disponibles.

Lors des actions de règlement des crises dans les Etats faibles, voire faillis, l'approche globale du règlement des crises est mise en œuvre lorsqu'il n'existe pas de solution uniquement militaire. Très souvent engagées aux côtés d'autres acteurs, les forces armées doivent alors trouver leur place au sein d'un dispositif très large, complexe et évolutif. Il leur faut identifier de manière coordonnée<sup>15</sup> le point d'application le plus efficace de leur action pour obtenir la supériorité - même relative - sur des adversaires habiles à renverser les rapports de force.

### **Economie des moyens ou juste suffisance**

Le caractère des opérations et les moyens limités des forces donnent une résonance particulière à ce principe classique. L'économie des moyens impose la souplesse et la réactivité des unités, l'intelligence de situation, l'adaptation des capacités et des modes d'action ainsi qu'un juste agencement des moyens. Elle garantit le maintien d'un rapport coût/efficacité optimal. Toutefois, seul un rapport de forces localement favorable permet d'envisager l'atteinte des objectifs militaires en minimisant les risques.

### **Surprise ou exploitation des vulnérabilités adverses**

La surprise permet de déstabiliser un adversaire et d'affaiblir sa volonté. Ce principe reste d'actualité car dans les conflits récents, la "victoire" au combat ou le succès des opérations s'obtient plus par l'échec de son adversaire que par son écrasement militaire. L'exploitation des vulnérabilités adverses demeure le meilleur moyen de surprendre, et ainsi d'affaiblir un tel adversaire persuadé d'être protégé par sa volatilité et sa capacité d'innovation. Tenter de surprendre l'adversaire par une exploitation habile de ses faiblesses dans un champ d'affrontement inattendu reste ainsi un principe efficace pour peu que l'emploi de la force soit maîtrisé.

### **Maîtrise de l'emploi de la force ou le refus de l'escalade de la violence**

Ce principe mérite d'être affirmé dans le contexte actuel des engagements. Fondé sur les règles d'engagement ainsi que sur une éthique de comportement, il constitue un corollaire de la légitimité qu'il renforce dans la durée. Par ailleurs, la maîtrise de l'emploi de la force encourage des actions de prévention et rend crédible une stratégie d'influence.

La volonté de maintenir la violence à son plus bas niveau doit guider les forces armées dans le choix des modes d'action. La maîtrise de la force prend une signification particulière au contact des populations, notamment en milieu urbain. L'emploi de la force doit éviter les dégâts collatéraux ainsi que limiter les pertes humaines et les dégâts matériels inutiles. La maîtrise de la force facilite en cela la sortie de crise.

Elle n'exclut pas néanmoins une action violente et ferme dans la mesure où restent garantis les principes de juste suffisance et de liberté d'action, indispensables à l'atteinte des objectifs politiques assignés.

***Ainsi, l'action militaire repose sur des fondements et des principes qui, sans être totalement nouveaux dans leur libellé, nécessitent d'être accordés au contexte opérationnel des engagements. Les fondements et les principes retenus, dans leur constance mais aussi dans leur modernité, traduisent la nature à la fois spécifique et évolutive de l'action militaire.***

15 Cette coordination s'impose dans les champs interarmées, interministériels et interalliés.



## DES ENGAGEMENTS A PREPARER

La stratégie générale militaire impose aux forces armées de conduire des actions au plus près du territoire national comme dans la profondeur, de façon permanente ou circonstancielle. Ces actions se traduisent par le maintien de postures permanentes ainsi que par l'engagement des forces armées en opérations.

### 3.1 Des postures permanentes

La France maintient deux postures permanentes :

#### La posture permanente de dissuasion

La dissuasion nucléaire représente la garantie ultime de la sécurité de la France. Elle la protège de toute agression d'origine étatique qui pourrait menacer ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.

La dissuasion nucléaire impose un principe de permanence et exige réactivité et sûreté. La posture permanente de dissuasion repose en premier lieu sur la disponibilité effective des composantes navale et aérienne à répondre aux ordres du Président de la République mais nécessite également tout un environnement assurant le renseignement nécessaire à l'appréciation autonome de situation, les transmissions vers les forces nucléaires, ainsi que la sûreté et la protection des moyens stationnés ou déployés. Tous les militaires qui participent à la tenue de la posture permanente de dissuasion, par leur professionnalisme et leur disponibilité, sont les garants de sa crédibilité opérationnelle.

#### La posture permanente de sûreté

Elle est définie par l'ensemble des dispositions permanentes prises pour mettre le pays, en toutes circonstances, à l'abri d'une agression, même limitée, contre son territoire, sa population et ses intérêts immédiats. Les missions confiées aux forces armées dans ce cadre recouvrent la surveillance et le contrôle en profondeur des espaces nationaux et de leurs approches. Hors situations de crise ou d'urgence, les armées sont particulièrement sollicitées dans des missions d'action de l'Etat en mer, de surveillance et de mesures actives de sûreté aérienne et de police du ciel, en complément d'autres administrations, en raison de leur savoir-faire et de l'unicité de leurs moyens. Elles participent ainsi à la connaissance permanente des situations aérienne, aéro-maritime et spatiale nécessaire à la sûreté du territoire et de ses approches, dans le cadre de dispositions permanentes<sup>16</sup>.

Dans le cadre de ce dispositif, les armées remplissent des missions de police administrative dans le domaine de la protection de l'environnement (pollution), de la défense des intérêts économiques (surveillance des pêches) ou du respect des espaces aériens réglementés.

Les postures permanentes sont activées quelles que soient les circonstances et peuvent être au besoin renforcées.

Parallèlement, l'engagement des forces armées en opérations reste le cœur de la stratégie de prévention et d'action de la France et donne à la politique de défense la profondeur et la flexibilité nécessaires pour faire face aux enjeux de sécurité actuels et futurs.

<sup>16</sup> Décret du 10 octobre 1975 pour la défense aérienne et décret du 2 mars 1973 pour la défense maritime, abrogé par décret n°2007-584 du 23 avril 2007 et repris dans le code de la défense.

## **3.2 Des situations d'engagement variées et de nature différente**

Les situations dans lesquelles les forces armées pourraient être engagées sont décrites en annexe 1 de façon générique, sans contraintes capacitaires ni références de temps ou de lieu, mais en fixant le cadre général de l'action et ses caractéristiques militaires. Sans être exhaustives, ces situations sont nettement différenciées pour couvrir largement le spectre des possibles. Elles permettent ainsi de fonder les études opérationnelles appliquées à l'emploi des forces. Par combinaisons des situations génériques, peuvent être déterminées les situations opérationnelles de référence retenues par le chef d'état-major des armées<sup>17</sup> pour fixer les contrats opérationnels des armées et des forces spéciales. Ceci garantit la cohérence de l'ensemble de la démarche.

Les situations génériques d'engagement envisagées se répartissent en deux familles : les opérations de combat et les contributions militaires. Quelles que soient la situation d'engagement et son intensité, à l'extérieur comme à l'intérieur des frontières, les forces armées garantissent à la Nation la spécificité de leur action et doivent assurer la résilience de leur fonctionnement.

### **3.2.1 Les opérations de combat**

Les opérations de combat reflètent la spécificité de l'action militaire. Les forces armées sont dimensionnées, organisées et entraînées pour les conduire. Le combat est en effet inhérent à l'intervention militaire. Il est permanent dans les opérations de guerre contre des ennemis conventionnels éventuellement en présence d'adversaires irréguliers qu'il faut neutraliser pour atteindre l'objectif politique fixé. Le combat peut également éclater de façon plus discontinue mais non moins intense lorsque les forces armées sont engagées pour prévenir l'instabilité, maintenir ou renforcer la paix. L'emploi de la force sur un mode plutôt défensif lorsque la violence est sporadique ou plus offensif, lorsqu'il s'agit de prendre l'ascendant sur l'adversaire, doit permettre l'établissement d'un environnement stable et propice au règlement dans la durée de la crise par des moyens non militaires.

L'engagement des forces armées dans une opération de combat est une décision politique puisque le pouvoir fait alors le choix de l'usage de la force que seules les forces armées sont légitimement autorisées à employer à l'extérieur des frontières.

Décrites dans l'annexe 1, quatre situations génériques d'engagement illustrent ces opérations de combat :

- intervention multinationale dans un conflit régional majeur ;
- engagement limité, éventuellement en national ;
- imposition et maintien de la paix ;
- protection des ressortissants hors du territoire national.

### **3.2.2 Les contributions militaires à l'action de l'Etat**

La France, comme le rappelle le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, doit prendre en compte également tout l'éventail des dangers non spécifiquement militaires, endogènes ou exogènes, pouvant porter atteinte aux intérêts nationaux. Dans un environnement marqué par la continuité des actions menées à l'intérieur et en dehors des frontières, la contribution des armées à la protection de ses intérêts nationaux comme celle du territoire national et de la population s'inscrit dans une approche globale dont les maîtres mots sont coordination interministérielle et coopération internationale. Dans les domaines de la sécurité nationale où les responsabilités relèvent d'autres ministères, principalement le ministère des affaires étrangères ou le ministère de l'intérieur, les forces armées peuvent fournir à l'Etat des options d'action ou des moyens à même de conforter ou d'étendre la portée de ses politiques publiques. Les capacités militaires de combat et de soutien permettent de contribuer à ces politiques.

---

17 PIA 00.301 : Situations opérationnelles de référence pour les quinze prochaines années.

Leur intervention pourrait aussi concerner le rétablissement de la souveraineté de la France, à partir du franchissement d'un certain seuil d'entrave qui rendrait nécessaire l'emploi de la force armée<sup>18</sup>.

Les actions conduites par les forces armées dans le cadre des contributions militaires peuvent, le cas échéant, atteindre un haut degré de violence.

Les situations génériques suivantes, décrites dans l'annexe 1, correspondent aux contributions militaires :

- sécurité intérieure et sécurité civile sur le territoire national ;
- lutte contre le terrorisme ;
- lutte contre la prolifération ;
- défense des intérêts économiques et des accès aux ressources stratégiques ;
- lutte contre les phénomènes criminels transnationaux et la piraterie ;
- assistance à un pays tiers ;
- intervention extérieure de secours d'urgence.

### **3.3 Des aptitudes<sup>19</sup> structurantes**

La variété et la diversité des engagements des forces armées justifient le haut niveau d'exigence qui en est attendu. Les opérations de combat, spécialement, supposent des aptitudes particulières que seules les forces armées détiennent. En ce sens, ces opérations reflètent bien la spécificité de l'action militaire et les aptitudes requises pour les conduire sont dès lors structurantes pour construire les forces armées d'aujourd'hui et préparer celles de demain. Cependant au-delà des opérations de combat, les forces armées doivent également pouvoir résister à un choc profond et être capables de fonctionner de façon autonome même en cas de délitement rapide des autres institutions étatiques. En cela, elles constituent un ultime recours pour la société et justifient l'effort nécessaire consenti pour leur cohérence.

Plusieurs domaines clés garantissent l'efficacité militaire et peuvent être répartis en deux familles d'aptitudes :

- un socle commun nécessaire à la préparation de l'ensemble des engagements et qui décrit des impératifs à satisfaire pour conduire tout type d'opération ;
- des aptitudes particulières qui précisent le niveau d'ambition nationale dans le cadre des différents engagements.

#### **3.3.1 Aptitudes communes**

##### ***Force morale***

La perspective d'un conflit majeur en Europe s'est éloigné, diluant la perception du rôle spécifique des militaires dans l'ensemble des sujets touchant à la sécurité. Par ailleurs, les interventions se multiplient, dans des environnements complexes, sous la pression médiatique, aux côtés d'acteurs divers ne partageant pas les modes de pensée ou d'action de la force, et contre des adversaires polymorphes. La force morale des militaires se caractérise par la primauté du facteur humain sur tout autre facteur (technologique, organisationnel...) et la nécessité renouvelée de renforcer la qualité et l'efficacité des forces armées par une formation éthique partagée.

La mise en condition individuelle et collective des hommes revêt dans ce cadre une importance fondamentale. Celle-ci repose non seulement sur l'acquisition des savoir-faire techniques et tactiques, mais aussi sur une solide formation physique, intellectuelle et psychologique, préparant notamment le soldat à la rusticité de certains théâtres et à la confrontation avec un adversaire irrégulier.

---

18 Cf. plus particulièrement les situations génériques N°5, 8 et 9 (Annexe 1).

19 Aptitude : disposition particulière pour remplir une mission fixée en termes généraux. L'aptitude s'exprime en termes de compétence, sans référence à un volume précis de moyens. Cette notion sous-entend l'existence de capacités (PIA 00.401).

En conséquence, la force morale des militaires est directement liée à leur capacité de résistance physique et psychologique, afin de garantir la qualité des comportements individuels dans la difficulté et d'assurer l'excellence de l'exercice de l'autorité. Face à la complexité des situations, la cohésion des unités, la confiance envers ses subordonnés et ses chefs, des règles de comportement partagées permettent de décider dans l'urgence des situations et de développer jusqu'aux niveaux les plus bas une réelle intelligence de situation et une aptitude à l'initiative.

Alors que les nouvelles contraintes des engagements placent l'homme au centre de l'action, tous ces éléments qui forment la force morale, sont la garantie, pour le militaire, de rester avant tout un soldat capable de faire face aux situations les plus extrêmes.

En cela, la force morale contribue à la résilience des forces armées.

### ***Interopérabilité***

L'affirmation de l'action multilatérale impose une interopérabilité suffisante entre les armées, avec les autres administrations et les principaux alliés de la France. Le renforcement des capacités de gestion de crise de l'UE d'une part, le rôle central de l'OTAN dans la sécurité collective d'autre part, impliquent l'intégration des forces armées dans une alliance ou une coalition, au niveau permettant à la France d'y exercer des responsabilités correspondant à son ambition sur la scène internationale. L'interopérabilité avec les alliés, en particulier avec les Etats-Unis, constitue donc la condition nécessaire de toute opération de coercition de grande ampleur.

Cette faculté ne se limite pas à la mise en œuvre de systèmes et d'équipements aptes à communiquer entre eux et à opérer ensemble, mais s'acquiert aussi par la compatibilité et la standardisation des doctrines, des organisations, des procédures et par l'acquisition de compétences linguistiques.

Cet objectif d'interopérabilité doit être élargi au niveau interministériel car l'action militaire s'intègre dans une politique plus générale de gestion de crise. Au niveau interministériel, l'interopérabilité des forces armées se traduit par l'accoutumance au travail en commun, principalement avec le ministère de l'intérieur et le ministère des affaires étrangères, par l'amélioration des procédures interministérielles de gestion de crise et par la culture du partage de l'information. Ces éléments constituent les véritables objectifs de progrès et s'imposent à tout Etat visant une action cohérente dans ses engagements sur le territoire national ou à l'extérieur.

### ***Polyvalence et adaptabilité***

La prise en compte de l'incertitude stratégique, l'ambition de la France dans le monde et le format resserré de ses forces armées, conduisent à développer l'aptitude à faire face à toute menace, quelles que soient sa nature et son intensité. Cette exigence se traduit par un haut niveau de polyvalence et d'adaptabilité.

La polyvalence globale des armées caractérise la disposition à répondre aux missions confiées, avec un système d'unités le plus étendu possible. Il s'agit de détenir, au sein des armées, l'ensemble des compétences nécessaires pour satisfaire les demandes de l'autorité politique. En effet, les engagements militaires peuvent prendre des formes très diverses. Les actions de prévention, de montée en puissance, d'intervention, de stabilisation et de normalisation ne font pas appel aux mêmes savoir-faire. Le format des armées étant contraint, il est alors nécessaire que certaines unités soient polyvalentes en détenant plusieurs capacités. Une force d'intervention est créée en sélectionnant parmi les unités disponibles celles qui détiennent les capacités adaptées à un éventail de missions le plus large possible.

L'adaptabilité caractérise la faculté de faire face promptement au caractère changeant des engagements avec les unités déjà déployées. Sur un même théâtre, des actions de nature très différente, des opérations de guerre à l'assistance aux populations, peuvent être simultanément menées par les forces armées. L'adaptabilité constitue un véritable défi humain et technologique.

Aptitudes indispensables, la polyvalence et l'adaptabilité trouvent néanmoins leurs limites dans la capacité de l'homme à acquérir des savoir-faire de plus en plus nombreux et variés et dans la capacité des équipements à répondre à un éventail de missions élargi.

L'irruption possible d'une surprise stratégique et les stratégies de contournement d'adversaires irréguliers rendent indispensables ces qualités des forces armées.

### ***Réactivité***

Face au danger de propagation extrêmement rapide des risques et des menaces, et compte tenu de l'incertitude stratégique, les forces armées doivent pouvoir répondre rapidement aux exigences politiques afin d'éviter qu'une tension ne se transforme en crise grave, voire en conflit ouvert. La réactivité concerne donc à la fois les hommes, les matériels, les structures de commandement et les systèmes d'alerte. Elle permet la projection dans l'urgence, de façon autonome, d'un volume de forces interarmées suffisamment dissuasif, pour faire face à des crises soudaines, quelle que soit la distance de la métropole. Elle comprend également l'aptitude à s'intégrer immédiatement dans un cadre interministériel en cas de crise sur le territoire national, ou dans un cadre multinational en cas d'engagements à l'extérieur.

### **3.3.2 Aptitudes spécifiques**

#### ***Etre renseigné pour comprendre***

Pour décider d'agir, une connaissance précise de la situation est indispensable. Or la complexité des situations de crise, la combinaison des menaces voire leur possible interaction, exigent d'étendre le périmètre traditionnel du renseignement au-delà du domaine purement militaire. L'exploitation des informations recueillies par les capteurs spécialisés du ministère de la Défense (terrestres, maritimes, aériens ou spatiaux) ou issues d'autres administrations permet au terme d'un processus d'analyse d'apporter des éléments d'appréciation aux décideurs stratégiques tout en recherchant un préavis maximal. L'objectif est de parvenir à une compréhension partagée de la situation, dans toutes ses dimensions, y compris humaine, afin de décider d'une action militaire, de la planifier et de la conduire.

Pour les forces armées, ce décloisonnement du renseignement d'intérêt militaire nécessite de développer un ensemble de capteurs complémentaires, tout à la fois techniques et humains, et de permettre ainsi de valider les informations dont le but ultime consiste à distinguer le plus tôt possible les signaux annonciateurs d'une crise.

Détenir des moyens de renseignement militaire complets et couvrant la totalité des sources possibles est indissociable du choix stratégique de disposer d'une autonomie d'appréciation de situation et de décision. Cette aptitude conditionne ainsi le rôle que peut légitimement ambitionner la France au sein d'une coalition ou d'une alliance, éventuellement en mettant en œuvre des cellules nationales dédiées, et garantit la cohérence de l'action militaire, quelle que soit la situation d'engagement.

#### ***Projeter loin et rapidement***

Les engagements imposent de développer l'aptitude à projeter et à déployer rapidement vers des théâtres très divers et parfois très éloignés, des forces de nature et de volume variés et changeants. La France maintient, en particulier, un dispositif d'alerte opérationnelle<sup>20</sup>. Cette aptitude inclut éventuellement la projection de moyens d'autres ministères et comprend également la mobilité opérative et tactique des forces sur le théâtre.

Cette aptitude exige de disposer sous faible préavis de moyens de transport stratégique complémentaires aériens, maritimes et terrestres, militaires ou affrétés. Ces moyens de transport doivent en outre permettre de projeter des forces protégées et immédiatement aptes au combat. Même si la projection des forces, au même titre que la logistique, demeure une responsabilité nationale, lors d'opérations multinationales, une étroite coordination avec les alliés ou les partenaires permet de tirer le meilleur parti des moyens de transport possédés en propre par les nations ou affrétés par elles. Pouvoir participer à la phase d'accès au théâtre et pouvoir acheminer des forces en temps utile contribuent de façon significative à la crédibilité opérationnelle des forces armées françaises.

Le pré-positionnement permanent ou de circonstance, à terre ou à la mer, de moyens ou de forces à proximité des zones de crise, dans le cadre de la prévention, concourt à la réactivité nécessaire et permet de disposer d'une capacité initiale de réaction. Il peut procurer un avantage politique, diplomatique ou militaire sensible vis-à-vis des acteurs en présence et des alliés.

---

20 De l'ordre de 5000 hommes. Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale – juin 2008 (Tome 1, page 211).

## **Commander**

- **En assurant les responsabilités de nation-cadre**

L'ambition de la France d'exercer des responsabilités au sein d'une alliance ou dans une coalition implique des aptitudes spécifiques dans le domaine du commandement. Les forces armées doivent disposer à cet effet de capacités leur permettant d'exercer le rôle de « nation cadre », c'est-à-dire d'assumer au niveau stratégique, opératif ou tactique, la responsabilité du commandement. Il peut s'agir d'assurer en fonction des choix politiques et de l'ampleur de l'opération :

- pour une opération limitée, la structure de commandement stratégique et la structure de commandement de niveau opératif ;
- pour une opération de grande ampleur, une contribution à la structure de commandement stratégique, la responsabilité du commandement opératif, et la capacité à commander au niveau tactique une composante terrestre de force interarmées de niveau corps d'armée, ou les autres composantes.

Cela exige de pouvoir garantir la cohérence globale et le fonctionnement des systèmes de postes de commandement, et d'assurer le raccordement des forces alliées participant à l'opération ainsi que les fonctions de soutien et de quartier général.

- **Une opération autonome**

La France doit conserver les moyens d'intervenir de façon autonome pour protéger ses ressortissants à l'étranger, mettre en œuvre des accords de défense bilatéraux ou réagir à des actions ponctuelles dirigées contre ses intérêts. Cette exigence nécessite de disposer en permanence, quels que soient les engagements en cours, des moyens complets de commandement, du niveau stratégique au niveau tactique, et de garantir la disponibilité suffisante de moyens de projection et de soutien logistique.

## **Maîtriser l'information**

L'information est en amont de tout processus décisionnel. Elle est ainsi à la source du savoir, du vouloir et du pouvoir. Maîtriser l'information signifie :

- **Contribuer au processus décisionnel**

La maîtrise de l'information au sein du processus décisionnel recouvre l'aptitude à y accéder en temps utile et à en faire un usage opérationnel efficace. Elle vise à garantir, en temps normal comme en temps de crise, le partage des informations pertinentes en vue de formuler et de transmettre au bon moment les ordres nécessaires. Elle comprend aussi bien l'acquisition de l'information, son analyse, sa diffusion et sa protection.

- **Créer la supériorité opérationnelle**

Dans un conflit, la maîtrise de l'information vise à acquérir la supériorité informationnelle. Celle-ci est la situation où, par rapport à l'adversaire, les forces disposent d'un avantage relatif à rassembler, traiter et diffuser l'information sur un théâtre d'opération, leur permettant ainsi d'en extraire un avantage opérationnel. Cette domination doit être recherchée en permanence dans une campagne militaire et avant toute opération.

La maîtrise de l'information est une composante essentielle de la stratégie d'influence. En opérations, elle est une aptitude destinée à construire un environnement favorable au succès des opérations et à leur compréhension aussi bien sur le théâtre qu'hors du théâtre par la mise en œuvre d'actions d'informations. Elle contribue enfin à la prise de l'ascendant sur l'adversaire, à la lutte contre la propagande, la désinformation ou la rumeur.

## **Acquérir la supériorité**

- **Entrer en premier**

En pleine cohérence avec l'aptitude à la projection et au commandement, les forces armées doivent pouvoir participer à toutes les phases d'une opération de grande ampleur, en particulier à la phase critique d'entrée en premier sur un théâtre.

Cette aptitude nécessite tout d'abord des capacités interarmées spécifiques, notamment pour les actions dans la profondeur, le renseignement, l'évaluation rapide de l'environnement géophysique, la mobilité stratégique et opérative, et la protection de la force. De plus, quelle que soit la nature des engagements actuels, les forces armées doivent maintenir leur aptitude à conduire des opérations de guerre, et donc à développer aussi leur résilience. Outre ces capacités d'action de haute intensité, l'entrée en premier sur un théâtre impose au commandement une prise de risque aiguë et exige donc des qualités morales et humaines adéquates.

- ***Prendre l'ascendant***

Les forces armées doivent être capables d'acquérir, au minimum localement et temporairement, la supériorité dans tous les milieux, matériels et immatériels. Cela se manifeste par l'aptitude à maîtriser les espaces d'engagements, à y exercer une contrainte déterminante sur l'adversaire et à pouvoir agir sur sa volonté. Cette aptitude suppose une parfaite organisation interarmées et transnationale de l'utilisation des espaces de manœuvre. L'ascendant s'acquiert aussi par la combinaison de l'innovation et de la supériorité technologique, des capacités d'initiative du commandement reposant sur un corpus doctrinal adapté et de l'engagement de moyens suffisants, en particulier en matière de volume de forces.

- ***Influencer les perceptions***

Le succès d'une opération dépend également de l'attitude de la population. En raison de l'impact de l'information sur les opinions publiques et individuelles, et donc sur les comportements et les processus décisionnels, agir sur les perceptions caractérise l'aptitude à exercer une stratégie d'influence. Cela consiste à pouvoir opérer dans le domaine immatériel de la perception des événements et de l'action de la force, de façon coordonnée, soit en produisant et en diffusant de l'information, soit en protégeant les systèmes d'information par la lutte informatique et la guerre électronique, soit en contrant les effets destructeurs d'informations fausses ou manipulées. Les opérations d'information ont ainsi pour objectif de garantir la liberté d'action au niveau politico-militaire et d'exercer une influence positive visant soit à légitimer l'action de la force, soit à décrédibiliser l'action de l'adversaire. La « bataille des perceptions » revêt ainsi un caractère à la fois offensif et défensif, stratégique et tactique, et dans tous les cas essentiel dans la planification et la conduite d'une opération. Elle prend une importance décisive dans le cadre de la lutte contre des adversaires irréguliers dont les champs d'action privilégiés sont psychologiques (violence et angoisse, provocations et dé-crédibilisation, désinformation et saturation d'informations).

- ***Protéger la force***

La complexité des milieux d'intervention (absence de ligne de front, zones urbaines, zones littorales...) et des menaces associées aux volumes toujours contraints des forces déployées impose une protection accrue des composantes militaires. Celle-ci consiste non seulement à préserver le potentiel humain et matériel mais aussi à garantir la sécurité des informations et des systèmes. Protéger les forces est un impératif humain tactique mais aussi une nécessité stratégique pour préserver l'adhésion de la Nation. Néanmoins, il s'agira toujours de trouver un compromis entre les exigences de l'action militaire, par essence risquée et qui doit préserver la mobilité, et le souci de protection du soldat. Ceci n'est pas nouveau mais s'intègre dans les constituants profondément modifiés de l'action militaire comme cela a été précisé au chapitre 2.

- ***Soutenir un corps expéditionnaire dans la durée***

Les interventions extérieures sont notamment marquées par leur durée, leur diversité et leur simultanéité. L'engagement dans un conflit de grande ampleur éloigné du territoire métropolitain constitue la situation la plus contraignante pour la mise en œuvre du soutien logistique.

Pour faire face à ces contraintes, les forces armées doivent pouvoir mettre en commun certaines capacités avec les alliés et recourir à une externalisation maîtrisée en fonction des conditions du moment. Une réserve opérationnelle disponible et entraînée constitue un atout pour améliorer la capacité à durer des forces déployées, spécialement lorsqu'il s'agit des compétences rares et singulières.

L'aptitude à maintenir dans la durée la capacité physique et morale des forces déployées, en particulier en cas de pertes humaines importantes ou répétées, est essentielle. Elle repose sur la fonction santé, sur le soutien de l'homme, qui vise à créer des conditions de vie adaptées, et sur la fonction de la condition du personnel en opérations. Le soutien psychologique, qui provient d'unités spécialisées, revêt dans ce domaine une importance croissante.

### ***Monter en puissance***

Les forces armées doivent aussi conserver l'aptitude à monter en puissance en cas de résurgence d'une menace importante contre l'espace européen. Si cette éventualité semble peu probable à court terme, la France doit conserver la capacité de compléter sa défense autour de cet objectif qui dépasse significativement les contrats opérationnels actuels tels que fixés par le Livre blanc. Pour les forces armées, outre la problématique de l'outil industriel, il s'agit de maîtriser les compétences dans les différents domaines capacitaires, d'identifier les processus efficaces et efficients, et d'être capable, sur demande politique, de mobiliser les forces de réserve sur une grande échelle.



## CONCLUSION

Le concept d'emploi des forces précise le rôle des armées dans le contexte international décrit par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. L'environnement stratégique actuel conduit à l'emploi fréquent des forces armées dans des situations de plus en plus diverses, pour défendre les intérêts de la France. Il est également plus imprévisible, ce qui accentue le besoin de connaissance et de compréhension pour conserver une capacité d'anticipation. Ce travail complexe d'analyse doit contribuer à limiter les risques de surprise stratégique pour adapter en conséquence les concepts, les doctrines et les capacités tout en préservant l'avenir. La stratégie générale militaire telle qu'elle est exprimée dans le concept d'emploi des forces, en insistant sur l'autonomie d'appréciation de situation et sur la capacité à faire face à une aggravation brutale de la situation internationale, prend en compte cette exigence.

Naturellement, pour rester parfaitement adaptée aux enjeux politiques, la stratégie générale militaire doit être régulièrement actualisée en tenant compte des évolutions de la donne internationale et de leurs conséquences sur les engagements des forces armées ainsi que sur les aptitudes opérationnelles nécessaires pour les conduire.

Enfin, toute analyse, aussi complète soit-elle, ne peut mettre à l'abri d'une rupture stratégique, c'est-à-dire d'un changement irréversible dans le long terme pouvant bouleverser, par sa portée, l'ensemble de la politique de sécurité nationale. Souvent difficilement anticipée, la rupture stratégique peut aussi bien plonger ses racines dans les champs politique, économique, culturel que militaire. Aujourd'hui, par exemple, les conséquences que pourrait engendrer la crise économique mondiale restent très difficiles à appréhender. La remise en cause de modèles prévalant dans la plupart des pays industrialisés ne peut vraisemblablement rester sans impact sur les sociétés, leurs intérêts de défense et de sécurité, et la façon de les protéger.

La stratégie générale militaire, comme les situations d'engagement et les aptitudes opérationnelles qui lui sont attachées, est exprimée et décrite dans le concept d'emploi des forces en des termes englobant les trois armées et la gendarmerie pour ce qui relève de ses missions de défense. Ce document nécessitera une mise à jour des textes qui en découlent directement.

Exprimer formellement la pensée afin de nourrir l'action et la réflexion de ceux qui ont la responsabilité de conduire et de préparer les forces armées à s'engager dans les opérations, telle est la vocation du corpus conceptuel et doctrinal dont le concept d'emploi des forces est la pierre angulaire. Il appartient aux forces de contribuer à la pertinence et à l'actualité de ces documents par leur attention aux évolutions des opérations menées dans un cadre interarmées et par l'exploitation du retour d'expérience.

## DES ENGAGEMENTS TOUJOURS PLUS NOMBREUX ET VARIES

### 1. Des opérations de combat

#### Situation générique 1 – Intervention multinationale dans un conflit régional majeur

##### Cadre

Le déclenchement d'un conflit majeur provoqué par une aggravation brutale de la situation internationale ne peut être exclu. Les forces armées pourraient être amenées à y participer. Cette situation prendrait en compte, par exemple, la possibilité de voir la sécurité de l'Europe et de l'Alliance atlantique gravement menacée par un conflit pouvant impliquer une puissance nucléaire.

L'opération s'inscrirait obligatoirement dans un cadre légal : légitime défense invoquée par un Etat, ou vote d'une résolution des Nations unies. Elle serait, selon toute vraisemblance, menée au sein d'une coalition rassemblée autour d'une organisation internationale (OTAN, UE) voire une nation-cadre (Etats-Unis...).

Les opérations militaires seraient conduites face à un ou des Etats appartenant au même ensemble régional. Les adversaires seraient d'une part des armées régulières modernes et lourdement équipées, épaulées par des milices souvent peu ou mal contrôlées, mais également des adversaires irréguliers non-étatiques poursuivant leurs buts propres.

Cette situation représenterait l'engagement maximal envisagé pour les forces armées et dimensionne alors les contrats opérationnels.

##### Caractéristiques militaires

L'objectif de l'intervention serait d'imposer le silence des armes en limitant les effets de la crise, en particulier si une puissance nucléaire était impliquée.

L'intervention pourrait débuter par une entrée de vive force sur le théâtre d'opération, précédée ou non d'une campagne intensive de plusieurs semaines combinant attaques aériennes, frappes dans la profondeur et opérations spéciales et d'information, destinée à acquérir la supériorité. La phase de vive force proprement dite pourrait durer plusieurs mois et serait menée en parallèle d'actions de sécurisation des voies d'approvisionnement et des flux logistiques militaires et civils. Une période de stabilisation et de normalisation, prise en compte dans la planification initiale, pourrait mobiliser les forces armées pendant plusieurs années.

La participation militaire de la France serait d'un niveau lui permettant de peser sur le processus de direction stratégique, en particulier par le commandement d'une composante ou d'un secteur et en participant à l'entrée en premier sur le théâtre et aux actions majeures ou spécifiques. La contribution française pourrait représenter de 10 à 30 % de la coalition.

#### Situation générique 2 – Engagement limité, éventuellement en national

##### Cadre

Cette opération reste une opération de combat mais se distingue de la situation précédente par l'ampleur plus limitée du conflit et par son caractère multinationale non systématique. Les raisons essentielles proviendraient d'une envergure régionale moins large du conflit, pouvant générer des conséquences moins importantes pour la stabilité mondiale (par exemple la non implication d'une puissance nucléaire), et une intensité moindre, notamment pour les populations impliquées.

Cette intervention viserait, par exemple, à rétablir la situation de souveraineté d'une nation, envahie par un pays tiers ou connaissant des troubles internes caractéristiques d'un Etat failli.

Cet engagement serait conduit sous mandat international ou dans le cadre des accords de défense. La France pourrait intervenir seule, ou au sein d'une coalition, dans le cadre de l'UE par exemple, dans laquelle elle pourrait être nation-cadre.

L'opération pourrait avoir lieu sous très faible préavis et s'inscrirait dans la durée (plusieurs mois à plusieurs années).

#### **Caractéristiques militaires**

La finalité de l'intervention serait de contraindre l'adversaire à renoncer à ses prétentions et de recréer, au plus vite, les conditions de la stabilité en maintenant la violence à son moindre niveau.

Dans le cas d'une crise intra étatique, la désignation de l'adversaire et son identification pourraient constituer une difficulté. Cette décision est pourtant un impératif qui nécessiterait des choix stratégiques suffisamment clairs et opératoires.

### **Situation générique 3 – Imposition et maintien de la paix**

#### **Cadre**

L'instabilité régionale provoquée par des conflits locaux peut nuire aux intérêts français et dégénérer en crises graves aux conséquences néfastes pour la paix et la stabilité mondiale.

La France doit être à même de participer à la résolution de ces conflits en développant des actions de prévention et, lorsqu'elles ont échoué ou ne sont plus suffisantes, en conduisant une intervention des forces armées pour rétablir ou maintenir la paix.

Les opérations de maintien de la paix peuvent être conduites principalement aux marges de l'Europe ou tout le long de l'arc de crise. Par solidarité avec les alliés et compte tenu de son statut au conseil de sécurité des Nations Unies, la France pourrait néanmoins être amenée à participer à toute opération de maintien de la paix, même loin de ses zones prioritaires d'action.

Grâce aux moyens de connaissance et d'anticipation, de telles opérations sont déclenchées avec un certain préavis. Elles peuvent durer longtemps même si le volume de forces engagé peut être réduit au fur et à mesure que la stabilisation s'impose.

Les opérations de maintien de la paix s'inscrivent dans un cadre multinational.

#### **Caractéristiques militaires**

L'action des forces armées doit permettre l'établissement à terme de la sécurité, propice à la construction d'une paix durable au sein d'un Etat rétabli dans ses prérogatives régaliennes. Pour cela, l'engagement des forces armées de la coalition se doit d'être impartial.

La situation initiale peut nécessiter que les forces de la coalition s'interposent entre les belligérants afin d'obtenir un cessez le feu, préalable à la poursuite du processus. Cette mission d'imposition de la paix réclame la supériorité militaire et peut comprendre des opérations de combat.

Une fois la paix confortée ou rétablie, la phase de stabilisation permet de consolider la situation et de préparer la reconstruction du pays. Au cours de cette phase, des regains de tension et des poussées de violence locales sont fréquents et exigent des forces armées une parfaite maîtrise du niveau de violence souhaité et une grande adaptabilité.

Ponctuellement, des opérations de secours humanitaire ou d'autres missions d'assistance peuvent être conduites simultanément.

### **Situation générique 4 - Protection des ressortissants hors du territoire national**

#### **Cadre**

La présence de ressortissants français à l'étranger implique pour l'Etat l'obligation de mettre tout en œuvre, de l'action diplomatique à l'action militaire, pour assurer leur protection en cas de nécessité. La France prend en compte la solidarité européenne<sup>21</sup> et internationale lorsqu'elle prépare et conduit une intervention militaire pour assurer la protection de ses ressortissants.

21 La décision du Conseil des affaires générales de l'UE (Luxembourg, 17 et 18 juin 2007) de mettre en œuvre le concept « d'Etat pilote » en matière consulaire en cas de crise confère à un Etat désigné comme pilote le rôle de protection des ressortissants de l'UE et de coordination des actions des Etats membres sur le terrain. Ex : Tchad en février 2008.

Bien qu'elle puisse être conduite en coopération avec les autres nations concernées – en particulier si le nombre de ressortissants est important - cette opération est le plus souvent exécutée en national, au moins dans sa phase initiale. Les opérations de protection de ressortissants s'inscrivent dans le champ de la légitime défense et ne nécessitent pas de décision du Conseil de sécurité, même quand elles s'inscrivent dans un cadre multinational.

Les forces armées doivent être en mesure de mener cette opération quels que soient le nombre et le volume des engagements en cours par ailleurs. L'éventualité de plusieurs engagements de ce type en même temps sur plusieurs théâtres n'est pas exclue.

### **Caractéristiques militaires**

La finalité de l'action peut aller jusqu'à l'évacuation des ressortissants de la zone dangereuse, avec le maximum de sécurité, après leur regroupement ou leur libération.

L'opération nécessitera dans tous les cas une sécurisation élargie de la zone d'engagement fondée sur l'acquisition du renseignement et sur la capacité à intervenir ponctuellement dans la profondeur.

Les caractéristiques de l'action dépendent :

- du volume de ressortissants à évacuer et de leur liberté de mouvement ;
- de la zone géographique où ils se trouvent (zone littorale ou au cœur d'un continent) ;
- du caractère national ou international des ressortissants ;
- de leur dispersion et des conditions de leur regroupement dans un lieu sûr ;
- du niveau de violence et de menace qui fixent le cadre de l'opération : permissif, incertain ou hostile.

## **2. Des contributions militaires à l'action de l'Etat**

### **Situation générique 5 - Sécurité intérieure et sécurité civile sur le territoire national**

#### **Cadre**

Les forces armées contribuent à la défense civile dans le domaine de la sécurité intérieure<sup>22</sup> et de la sécurité civile<sup>23</sup>.

En cas de catastrophe de grande ampleur d'origine naturelle, sanitaire, technologique ou terroriste ou d'élévation du niveau de risques ou de menaces, la protection du territoire métropolitain, des DOM/COM et des approches maritimes et aériennes peut nécessiter le concours des forces armées.

L'action des armées au titre des missions de sécurité intérieure et de sécurité civile est encadrée par un corpus juridique, en pleine évolution, qui devra couvrir toutes les situations et assurer le respect des libertés fondamentales : les engagements militaires font l'objet d'une décision politique qui se traduit par une réquisition ou une demande de concours ou interviennent dans le cadre de plans d'urgence établis à l'avance. Cette action est prévue dans un cadre interministériel aux côtés d'autres administrations, des collectivités locales et d'organisations publiques ou privées comme la Croix-Rouge par exemple. Le soutien en hommes et en matériel de l'UE ou de pays voisins est probable.

#### **Caractéristiques militaires**

L'action des armées en sécurité intérieure et civile s'appuie sur les plans gouvernementaux comme PIRATE et ORSEC et doit permettre de répondre aux objectifs généraux de sécurité.

22 Bien qu'il n'existe pas de définition précise de la sécurité intérieure, cette notion recouvre l'ensemble des dispositions prises pour assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public. Les forces de police et de gendarmerie en sont les acteurs permanents, les armées y contribuent.

23 La sécurité civile est l'ensemble des moyens mis en oeuvre par l'Etat pour protéger ces citoyens, en temps de guerre comme en temps de paix.

En matière de sécurité intérieure, cela comprend :

- la protection des installations militaires ;
- la défense et la protection des structures essentielles de l'Etat afin d'assurer la continuité de leur fonctionnement ;
- le renforcement de la protection des points d'importance vitale qui conditionnent le maintien des activités indispensables à la défense et à la vie des populations ;
- l'aide au service public ;
- exceptionnellement, la participation au maintien de l'ordre et à la sécurité publique.

En sécurité civile, ces actions comprennent le concours de moyens militaires lors des sinistres et catastrophes de toute nature, au secours et à la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Dans ces circonstances, les forces armées renforcent, en appui des dispositifs de sécurité civile, par leur présence sécurisante, leurs capacités rares voire uniques et leur expérience des situations de crise, la résilience de la nation.

Pour améliorer la réactivité du dispositif national, un contrat opérationnel de protection est fixé aux armées, par le Livre blanc<sup>24</sup>, sur le territoire national, ajoutant ainsi la dimension de sauvegarde terrestre.

## **Situation générique 6 – Lutte contre le terrorisme**

### **Cadre**

La lutte contre le terrorisme constitue une exigence majeure de sécurité nationale. Face à cette menace permanente pour les sociétés ouvertes, les forces armées sont appelées à participer à l'extérieur comme à l'intérieur du territoire, aux efforts de prévention, de protection et aux actions de ripostes envisagées dans un cadre national ou multinational : en effet, les aptitudes majeures détenues par les armées pour conduire leurs missions militaires, leur permettent d'apporter une contribution capitale aux différentes formes d'actions envisagées.

A l'extérieur du territoire national, les forces armées sont engagées dans le cadre légal des résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies.

L'ampleur des moyens à mettre en œuvre dépendra de la mission, de la distance et du niveau d'opposition. Ces moyens devront pouvoir agir sous très court préavis, parfois en réaction à une attaque ou à l'imminence de la menace, comme s'inscrire dans la durée pour affaiblir dans leurs structures les organisations terroristes.

### **Caractéristiques militaires**

La finalité de l'action militaire contre le terrorisme est de contribuer à neutraliser les terroristes, soit en réaction à une attaque contre les ressortissants français, les troupes en opérations extérieures, ou les intérêts nationaux, soit préventivement pour éviter des attentats. Les actions de lutte contre le terrorisme qui peuvent être menées directement avec des moyens militaires doivent être proportionnées, stratégiquement et politiquement justifiées et cohérentes.

Elles comportent :

- des actions permanentes de renseignement permettant de posséder une bonne connaissance de la situation, d'acquérir une évaluation juste et fiable du niveau de menace pesant sur les forces ou sur le territoire et sa population ;
- des actions préventives permettant d'empêcher l'émergence d'une menace ;
- des actions de semonce lorsque l'imminence de la menace est avérée ;
- des actions de coercition contre un Etat hébergeant des groupes terroristes ou contre des organisations terroristes.

## **Situation générique 7 – Lutte contre la prolifération**

### **Cadre**

Le développement de programmes d'armes de destruction massive constitue une menace à laquelle la France et ses partenaires doivent faire face en luttant activement contre la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs. La prolifération est préjudiciable à la stabilité internationale car elle concerne souvent des ensembles régionaux déjà sous tension, mais peut aussi mettre en péril la sécurité de la nation si ces armes sont dirigées contre le territoire national.

Les forces armées contribuent, aux côtés d'autres ministères et d'organisations internationales ou non gouvernementales à faire respecter les normes de non-prolifération lorsque des Etats, des groupes terroristes ou criminels les enfreignent ou sont tentés de le faire.

Cette situation d'engagement implique les forces armées de façon permanente au sein d'un dispositif de veille capable de détecter sans délais les actions proliférantes. Elle peut imposer, sous faible préavis, le déclenchement d'opérations à l'extérieur du territoire national.

### **Caractéristiques militaires**

La finalité de l'action contre la prolifération est de sauvegarder les intérêts nationaux face à une menace directe ou indirecte visant le territoire national ou la stabilité internationale. Les opérations de lutte contre la prolifération s'inscrivent dans le cadre de la sauvegarde générale selon une double logique prioritairement préventive et éventuellement coercitive.

Les actions préventives ont pour objectifs :

- la surveillance : en soutien à la diplomatie préventive, les forces armées peuvent participer à des actions de vérification ou de contrôle et assurent également, grâce à leur expertise militaire et technique, une veille technologique afin d'aider à la détection de toute activité proliférante ;
- le contrôle : en particulier du démantèlement d'infrastructure ou de la destruction des matières lorsqu'un Etat s'engage dans un processus de normalisation ;
- l'interception : qui regroupe les actions d'interdiction et d'interception de cargaisons en mer, sur terre ou dans les airs (PSI<sup>25</sup>).

Ces actions pourront être complétées par des actions coercitives (embargo, intervention militaire en application d'une résolution du conseil de sécurité des Nations unies).

## **Situation générique 8 – Défense des intérêts économiques et des accès aux ressources stratégiques**

### **Cadre**

Les forces armées peuvent être amenées à participer à la défense des intérêts économiques lorsque, les lois et règles internationales régissant les échanges économiques et commerciaux n'étant plus respectées, la sécurité des voies d'approvisionnement ou l'accès aux ressources stratégiques n'est plus garanti.

Les opérations de ce type s'inscriront dans un cadre légal rigoureux grâce au vote d'une résolution des Nations Unies. Néanmoins, l'emploi de la force - en particulier en haute mer - restera encadré par les législations nationales. Les chaînes de commandement devront être adaptées à cette particularité pour ne pas nuire à l'efficacité de l'action.

Les forces armées participent à la défense des intérêts économiques en soutien d'autres administrations : ministères des affaires étrangères et des transports en particulier, ce qui impose des liens tissés en amont pour garantir une approche et des procédures communes. L'implication de sociétés privées, exploitantes ou transportant les matières premières et les biens de consommation, demande une connaissance mutuelle régulièrement entretenue et une bonne coordination. Ces sociétés ont parfois également recours à des forces de sécurité privées.

---

25 Proliferation security initiative.

Les zones aéro-maritimes pouvant être le théâtre d'opérations de défense des intérêts économiques seront vraisemblablement étendues et éloignées de la métropole. Outre les détroits et les points de passage stratégiques, le Moyen Orient et le golfe de Guinée sont deux zones d'importance vitale pour les approvisionnements énergétiques et potentiellement crisogènes. Les régions exploitant des minerais rares, particulièrement en Afrique, pourront être également menacées.

Ces opérations peuvent être conduites sous un très faible préavis et peuvent s'inscrire dans la durée, en particulier en ce qui concerne la protection des voies d'approvisionnement.

### **Caractéristiques militaires**

L'intervention devra permettre de sécuriser les zones de production, de chargement ou de transit afin de rétablir la circulation des biens et ainsi la vie économique du pays.

Les opérations de défense des intérêts économiques sont conduites au titre de la sauvegarde générale. Elles peuvent, face à certaines menaces terroristes ou criminelles, atteindre un haut degré de violence.

Les interventions conduites par les forces armées pour défendre les intérêts économiques peuvent être classées en trois familles :

- sécurisation des sites de production ou de chargement, lorsque la situation sécuritaire locale est confuse et que le fonctionnement normal des compagnies nationales est compromis ;
- rétablissement d'une situation stable sur les sites de production ou de chargement, lorsque la production ou le chargement des matières premières ou d'importance stratégiques sont interrompus ou sur le point de l'être ;
- Protection des voies d'approvisionnement terrestres, aériennes et maritimes. Cette mission nécessite la mise en place dans la durée d'un important dispositif de surveillance et de protection aéro-maritime, qui pourrait aller jusqu'à l'adoption de mesures contraignantes de navigation et de circulation. Pour être efficaces, les mesures adoptées doivent être bien comprises et appliquées par les opérateurs commerciaux (exploitants et transporteurs).

## **Situation générique 9 – Lutte contre les phénomènes criminels transnationaux et la piraterie**

### **Cadre**

Certains phénomènes criminels transnationaux (trafic d'êtres humains, de drogues, d'armes, de matières radioactives et certains actes de piraterie) constituent des atteintes à la sécurité nationale compte tenu de leurs enjeux sécuritaires en termes de stabilité régionale et interrégionale. Il est nécessaire de s'y opposer en anticipant, prévenant et réduisant leur impact sur la sécurité et la stabilité des Etats, particulièrement dans les zones de l'axe stratégique Atlantique – océan Indien.

Face à des phénomènes par nature clandestins, il est nécessaire de mettre en œuvre, dans la profondeur, un dispositif de surveillance des espaces terrestre, aérien et maritime, mais aussi des capacités d'intervention, en particulier en haute mer et dans les airs.

La stratégie de lutte contre ces phénomènes s'inscrit alors dans un cadre multinational - notamment européen – adossé à des partenariats régionaux.

Le cadre juridique d'action dans ces zones éloignées du territoire national ne procède pas uniquement d'une transposition des principes valant sur le territoire national et ses approches. Il combine des éléments nationaux (emploi de la force) avec des termes de légitimité et de légalité issus des Nations unies (conseil de sécurité et conventions internationales), de l'Union européenne (PESC et PESD) et du droit des Etats partenaires.

### **Caractéristiques militaires**

La finalité de ce type d'action militaire est de réduire la portée des impacts sécuritaires de ces phénomènes criminels.

La contribution des forces armées est déterminante dans trois domaines :

- la surveillance, qui contribue à l'acquisition d'une connaissance et d'une compréhension des activités liées à un phénomène criminel transnational. Elle s'exerce dans tous les espaces physiques et immatériels. L'action des forces armées permet d'exercer une vigilance continue indispensable pour déceler les signes précurseurs de trafics en tout genre.
- la détection, qui permet de qualifier avec une bonne certitude une activité comme potentiellement liée à un trafic. Elle est orientée par des critères pertinents de ciblage et reste un préalable indispensable à l'action d'interdiction.
- l'interdiction, qui contribue à divertir, perturber, retarder, intercepter, investiguer, retenir, contraindre, dérouter ou détruire des navires, des aéronefs ou des véhicules ou des biens impliqués dans ces trafics.

## **Situation générique 10 - Assistance à un pays tiers**

### **Cadre**

L'assistance militaire à un pays tiers permet à la France de contribuer à la stabilité internationale en prévenant les risques et les menaces de nature à la remettre en cause ou en confortant la stabilité d'un Etat.

Ces actions se déroulent dans un cadre international (OTAN, UE, ONU) ou bilatéral, en particulier en application des accords de défense ou à la demande d'un Etat tiers.

L'assistance à un pays tiers est souvent réalisée dans un environnement permissif. L'Etat soutenu n'assure pas totalement l'ensemble de ses missions de sécurité générale et civile. Le développement de milices ou bandes mafieuses ou criminelles est probable. La menace terroriste n'est pas à exclure.

Les actions conduites au titre de l'assistance militaire n'ont généralement pas un caractère d'urgence mais peuvent nécessiter une excellente réactivité pour apporter au moment opportun les compétences et savoir-faire attendus. Elles peuvent s'inscrire dans la durée, éventuellement en réduisant le volume de forces déployé.

### **Caractéristiques militaires**

La finalité de l'assistance est de renforcer les structures de sécurité du pays hôte. Une mission d'assistance peut prendre différentes formes :

- l'assistance opérationnelle et technique pour permettre au pays concerné d'assurer sa stabilité et sa souveraineté et qui peut se traduire par des actions opérationnelles directes (protection des approches maritime, terrestre ou aérienne) ;
- des actions de formation des cadres ou instruction du personnel ;
- des actions de conseil auprès des unités en opération (ex : OMLT) ;
- le déploiement temporaire de dispositifs ou d'équipements militaires spécifiques.

Dans ces derniers cas, l'emploi de la force par les militaires français peut être envisagé et fait l'objet d'accords avec la nation-hôte.

## **Situation générique 11 – Intervention extérieure de secours d'urgence**

### **Cadre**

Confrontés à un événement calamiteux d'origine intentionnelle ou non, catastrophe naturelle ou industrielle notamment, certains Etats font appel à l'aide internationale pour renforcer leurs capacités civiles et militaires d'intervention.

Les forces armées, si elles sont déployées dans une telle situation, agissent dans le respect des principes de l'intervention humanitaire, d'indépendance et de neutralité dans un cadre fixé par l'ONU et selon une démarche le plus souvent européenne.

La solidarité internationale peut justifier le soutien de la France en tout point du monde.

L'urgence commande une réponse rapide éventuellement en deux temps : une réaction initiale immédiate (unités d'intervention de sécurité civile) quand survient le sinistre, puis une réponse complémentaire (autres unités).



### **Caractéristiques militaires**

La finalité de l'intervention de secours d'urgence est d'étendre au maximum les possibilités de survie d'êtres humains placés en situation de péril immédiat. Ces opérations participent à la sauvegarde générale<sup>26</sup>. Enfin les forces armées veilleront à ne pas se substituer aux acteurs civils présents mais à se placer en soutien de leur action. Elles n'ont pas vocation à durer dans un tel engagement et passeront le relais aux organismes étatiques ou internationaux légitimes dès que possible.

La contribution attendue des militaires fait appel à leur réactivité, leurs expertises et savoir-faire afin que l'aide apportée réponde aux besoins spécifiques de chaque situation d'urgence. Pour être efficace, la contribution militaire dans une intervention extérieure de secours d'urgence doit se placer dans une logique de plus-value et de complémentarité avec les autres acteurs, tenir compte des prérogatives légitimes et des spécificités des différentes parties concernées et s'inscrire dans une perspective interministérielle et internationale.

La contribution des forces armées comprend plusieurs types d'action :

- le secours aux personnes en péril immédiat ;
- la réponse d'urgence aux besoins vitaux des sinistrés ;
- les actions d'observation, de renseignement et de surveillance permettant d'appuyer les secours ;
- le soutien logistique d'acteurs civils étatiques ou privés ;
- l'appui à la sécurité de l'action humanitaire ;
- le traitement des dépouilles.

---

26 PIA 00.170 Concept interarmées de sauvegarde générale.